# 1985 / 1986

# RAPPORT ANNUEL

INTERNATIONAL YOUTH YEAR 1985

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE 1985

# MEMBRES DU CONSEIL, 1985 / 1986

**Premier rang (de gauche à droite) :** Mme Miroslawa Gawalewicz, M. Lawrie Edinboro, Mme Pegi Walden, M. Hanny Hassan (vice-président), M. Stanley W. Frolick, c.r. (président), M. George Maroosis, M. Suwanda Sugunasiri, Mlle Rita Cox, Mme Caroline Di Cocco.

**Deuxième rang :** M. Nisar H. Sheraly, M. Nykola Chreptiuk, M. Alex Christie, Mme Deborah De Morais, M. Asif A. Khan, Mme Valve Andre, Mme Mary Amyotte, M. Paul Harris, Mlle Madeline Ziniak, Mme Mollye Nisker, Mme Mary Laszlo.

**Troisième rang :** M. Zygmunt Zbucki, Mme Louise Skrobica, M. August Popp, M. Philip Quattrocchi, Mme Talat Muinuddin, M. Richard Cumbo, Mme Valerie Mah, Mme Kappu Desai, M. Tim Oikawa, M. Sardara Singh Chera, M. William P. Bassel, c.r.

**Quatrième rang :** M. Raymond Pavlove, Mme Ramune Jonaitis, M. Vladimir Mauko, M. Eric Lindsay, c.r., M. Edwin Pearson, M. Ego Peter Bertuzzi, M. Morris Melenchenko, M. Vincent Bucci, Mme Raquel Marziali, M. Arno Ambel, M. Benson Osome.

**Membres absents :** M. Philip Alexander, M. Steven Cha, Mme Ruth Corbett, M. Bernard Laberge, Mme Louise Landriault, M. Joseph Martinelli, Mme Maggie Milne, M. Churchill Piggott, Mme Elvira Sanchez de Malicki, M. Tito Santos, Mme Vara Singh, M. Tiet Van Nguyen, M. Jason Yee.

Publié par le ministère des Affaires civiques et culturelles
Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Province d'Ontario, Toronto (Canada)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1986

En vente à la Librairie du gouvernement de l'Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Pour commander d'autres exemplaires, prière d'écrire au Service des publications, 880, rue Bay, 5e étage, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Téléphone : 965-6015. Interurbain sans frais : 1-800-268-7540; dans le Nord-Ouest de l'Ontario : 0-Zénith-67200.

D 1788 11/86 200
ISSN-0825-9062

Ontario

President
Président

**Advisory Council on Multiculturalism and Citizenship**

**Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles**

2nd floor
10 St. Mary Street
Toronto, Ontario
M7A 2R9
(416) 965-6889

2e étage
10, rue St. Mary
Toronto, Ontario
M7A 2R9
(416) 965-6889

Le 15 août 1986

L'honorable Lily Munro
Ministre des Affaires civiques et culturelles
77, rue Bloor ouest, 6e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2R9

Madame la ministre,

En conformité avec le décret n° 2521/84, j'ai l'honneur de présenter au gouvernement de l'Ontario, par votre entremise, le onzième rapport annuel du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario pour l'exercice 1985-1986.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Stanley W. Frolick, c.r.

# TABLE DES MATIÈRES


| | |
|---|---|
| Message du président | 5 |
| Membres du Conseil, 1985/1986 | 6 |
| Comité directeur, 1985/1986 | 6 |
| Historique et mandat du Conseil | 7 |
| Rapports et recommandations : | 9 |
| Réunions plénières : | |
| 12, 13 et 14 avril 1985 | 9 |
| 27 et 28 septembre 1985 | 11 |
| 7 et 8 mars 1986 | 14 |
| Pour mieux connaître votre région et les présidents des comités régionaux et des comités spéciaux | 19 |
| Comités régionaux : | |
| Région centrale A | 20 |
| Région centrale B | 20 |
| Région Est | 23 |
| Région Nord | 23 |
| Région Sud-Ouest | 24 |
| Comités spéciaux : | |
| Comité sur les immigrantes | 25 |
| Comité sur les relations interconfessionnelles | 25 |
| Comité sur l'Année internationale de la jeunesse | 26 |
| Comité de rédaction | 27 |
| Rapports spéciaux : | |
| Directives sur les contacts avec l'extérieur | 28 |
| Recommandations sur la mise en oeuvre des structures régionales du Conseil | 28 |
| Rapport sur le projet de création de comités consultatifs sur le placement en établissement | 30 |
| Rapport sur le programme provincial d'aide aux personnes âgées (projet pilote) | 31 |
| Rapport sur la Conférence sur les relations interraciales et ethnoculturelles des 19, 20 et 21 mars 1986 | 33 |
| Article : | |
| Une femme d'un dynamisme exceptionnel | 34 |


**Page couverture**

C'est à une jeune graphiste de 22 ans, Barbara Ann Sawchuk, diplômée en arts graphiques de l'Université d'Alberta, à Edmonton, que l'on doit l'affiche officielle de l'Année internationale de la jeunesse.

Cette affiche inédite est un collage représentant trois silhouettes stylisées, aux couleurs bleu, orangé et rouge, qui se tiennent par la main.

La gagnante du concours d'affiches organisé par le Secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse a été choisie parmi 112 candidats de toutes les régions du Canada.

Le Secrétariat avait invité à participer au concours les étudiants en arts graphiques de 15 à 24 ans de 100 établissements canadiens et les élèves des écoles secondaires des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Un jury de cinq membres a retenu les trois meilleures affiches, avant de choisir l'affiche officielle canadienne de l'Année internationale de la jeunesse.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le changement de gouvernement qui s'est produit en Ontario au début de l'exercice 1985-1986 a donné naissance à maints espoirs et attentes à l'égard d'orientations plus prometteuses en ce qui a trait au multiculturalisme et à l'élargissement du rôle du Conseil.

Nommée ministre des Affaires civiques et culturelles, Mme Lily Munro a entrepris dès le début de son mandat, aussi bien par ses paroles que par ses actes, de nouer des relations plus étroites, plus directes et plus productives entre son ministère et le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario.

Avec la nomination d'un nouveau président, d'un nouveau vice-président et de neuf nouveaux membres, le Conseil a poursuivi sa tâche avec un regain d'énergie et d'enthousiasme. Quant aux questions internes, parmi lesquelles une réorganisation du personnel de bureau, elles ont vite été identifiées, et on a commencé à négocier sans délai pour obtenir de nouvelles ressources devant permettre au Conseil de bien servir le nouveau gouvernement.

Les attentes élevées du Conseil et l'optimisme avec lequel il envisageait l'élaboration et la mise en oeuvre d'une nouvelle politique sur le multiculturalisme, qu'il croyait possibles en une période d'un an, se sont avérés quelque peu prématurés. Le Conseil tient cependant à féliciter le gouvernement d'avoir entrepris l'examen et l'évaluation de programmes et politiques antérieurs, et aussi d'avoir cherché à connaître les opinions et les besoins des communautés ethnoculturelles de tous les coins de la province.

Le Conseil tient à ce que l'on sache qu'il est tout à fait disposé à travailler avec le gouvernement et à l'aider de toutes les manières possibles à élaborer de nouveaux programmes et de nouvelles politiques.

Comme le précise son mandat, le Conseil estime que sa tâche la plus importante consiste sans doute à présenter, par l'entremise du ministère des Affaires civiques et culturelles, des recommandations au gouvernement de l'Ontario sur toutes les questions qui touchent le multiculturalisme et les communautés ethnoculturelles de la province. Le Conseil espère que le nouveau gouvernement respectera cet engagement et acceptera ses recommandations dans l'intention d'y donner suite le plus tôt possible. Pour que les questions multiculturelles soient prises en considération aux plus hauts échelons du gouvernement, le Conseil est prêt à s'adapter et à servir de toutes les façons qui permettent d'atteindre le mieux possible nos objectifs communs.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons essayé de mettre surtout l'accent sur la qualité de nos recommandations. Nos conclusions ont été formulées à partir de recherches solides et d'enquêtes factuelles, et nous possédons des données de base et des documents de soutien auxquels le gouvernement pourra se reporter pour évaluer nos recommandations et y donner suite.

En conclusion, je tiens à exprimer ma reconnaissance et mon appréciation à tous les membres du Conseil, au personnel, au ministère des Affaires civiques et culturelles, aux communautés ethnoculturelles, à la presse et aux organismes qui, tous, ont apporté leur aide et leur appui au cours de l'année.

Je suis fier du sens des responsabilités dont ont fait preuve tous ceux qui ont aidé le Conseil à produire un rapport d'aussi grande qualité.

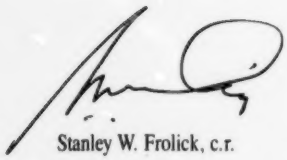

Stanley W. Frolick, c.r.

# MEMBRES DU CONSEIL 1985/1986

M. Philip Alexander
Windsor

M. Arno Ambel
Sault Ste. Marie

Mme Mary Amyotte
Peterborough

Mme Valve Andre
Toronto

M. William P. Bassel, c.r.
Toronto

M. Ego Peter Bertuzzi
Sudbury

M. Vincent Bucci
Brantford

M. Steven Cha
Mississauga

M. Sardara Chera
Malton

M. Nykola Chreptiuk
Bradford

M. Alex Christie
Toronto

Mme Ruth Corbett
White Dog

Mlle Rita Cox
Toronto

M. Richard Cumbo
Toronto

Mme Deborah De Morais
Toronto

Mme Kappu Desai
Don Mills

Mme Caroline Di Cocco
Sarnia

M. Lawrie Edinboro
Chatham

M. Stanley W. Frolick, c.r.
Toronto

Mme Mira Gawalewicz
Etobicoke

M. Hanny Hassan
London

Mme Ramune Jonaitis
Toronto

M. Bernard Laberge
Fauquier

Mme Louise Landriault
North Bay

Mme Mary Laszlo
Toronto

M. Eric Lindsay, c.r.
Toronto

Mme Valerie Mah
Toronto

M. George Maroosis
North Bay

M. Joseph Martinelli
London

Mme Raquel Marziali
Mississauga

M. Vladimir Mauko
Toronto

M. Morris Melenchenko
Kenora

Mme Maggie Milne
Thunder Bay

Mme Mollye Nisker
Willowdale

Mme Talat Muinuddin
Willowdale

M. Timothy Oikawa
Hamilton

M. Benson Osome
Nepean

M. Raymond Pavlove
Parry Sound

M. Edwin Pearson
Penetanguishene

M. Churchill Piggott
Markham

M. August Popp
Guelph

M. Philip Quattrocchi
Kingston

Mme Elvira Sanchez de Malicki
Islington

M. Tito Santos
Kingston

M. Nisar H. Sheraly
Scarborough

Mme Vara Singh
Scarborough

Mme Louise Skrobica
Schumacher

M. Suwanda Sugunasiri
Toronto

M. Tiet Van Nguyen
Agincourt

Mme Pegi Walden
London

M. Jason Yee
Ottawa

M. Zygmunt Zbucki
Grimsby

Mlle Madeline Ziniak
Toronto

## PERSONNEL

Mme Phyllis Rowe
Adjointe administrative

Mme Joyce Harris
Secrétaire

Mme Sahi Pulford
Sténo-réceptionniste

## BUREAU DU CONSEIL

Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario
10, rue St. Mary, 2e étage
Toronto (Ontario) M7A 2R9
(416) 965-6889

# COMITÉ DIRECTEUR, 1985/1986

**Mlle Mavis E. Burke**
Présidente
Conseil consultatif des relations civiques et muticulturelles de l'Ontario (jusqu'au 30 juin 1985)

**M. Stanley W. Frolick, c.r.**
Président
Conseil consultatif des relations civiques et muticulturelles de l'Ontario (depuis le 1er juillet 1985)

**Mme Maggie Milne**
Vice-présidente

**M. Hanny Hassan**
Vice-président

**Mme Mary Amyotte**
Présidente, Comité spécial sur les relations interconfessionnelles

**Mme Ruth Corbett**
Présidente, Région Nord
(jusqu'en août 1985)
**M. George Maroosis**
(depuis septembre 1985)

**Mlle Rita Cox**
Présidente, Région centrale B

**M. Philip Alexander**
Président, Région Sud-Ouest

**M. Vladimir Mauko**
Président, Comité de rédaction

**Mme Vara Singh**
Présidente, Comité spécial sur les immigrantes

**M. Suwanda Sugunasiri**
Président, Région centrale A

**M. Jason Yee**
Président, Région Est

**Mlle Madeline Ziniak**
Présidente, Comité spécial sur l'Année internationale de la jeunesse

# HISTORIQUE ET MANDAT DU CONSEIL

Le Conseil consultatif des relations multiculturelles de l'Ontario a été créé par décret le 26 septembre 1973 à la suite d'une recommandation présentée en juin 1972 par le Heritage Ontario Congress, organisme consultatif qui relève du Secrétaire de la province aux Affaires sociales. Son nom et son mandat ont été modifiés en 1979 de façon à englober les droits et devoirs civiques des Canadiens. Après le rapport de réexamen prévu de sa première décennie, le Conseil a été reconduit par un nouveau décret pour une période de cinq ans, jusqu'en 1989.

Le Conseil est un organisme consultatif dont les membres, nommés par décret, conseillent le gouvernement de l'Ontario sur les questions de compétence gouvernementale relatives aux relations civiques et multiculturelles en Ontario.

En plus d'organiser des débats publics et de tenir des consultations régionales et des réunions de comités, le Conseil prépare des études, enquêtes et rapports et présente des recommandations.

Le Conseil comprend un président, deux vice-présidents et jusqu'à soixante membres qui proviennent de toutes les régions de l'Ontario et représentent divers milieux ethnoculturels et un large éventail de professions.

## OBJECTIFS DU CONSEIL

- Promouvoir des politiques provinciales garantissant l'égalité des chances à tous les Ontariens.
- Présenter des recommandations sur les politiques d'accès aux services gouvernementaux pour tous les Ontariens.
- Promouvoir des politiques et programmes favorisant le respect de la diversité raciale, religieuse, linguistique et culturelle dans la société multiculturelle canadienne.
- Inciter les divers groupes ethnoculturels de l'Ontario à partager avec toute la population les richesses de leur patrimoine culturel.
- Promouvoir des politiques favorisant la préservation du patrimoine de tous les Ontariens et la reconnaissance de leur apport à la société.
- Expliquer au public les politiques gouvernementales sur le multiculturalisme, qui visent à faire de tous les résidents de l'Ontario des citoyens à part entière, responsables et jouissant de droits égaux.

Un comité directeur et divers autres comités assument les différentes fonctions du Conseil. Jusqu'en septembre 1984, ces comités étaient les suivants :

- Comité sur les relations civiques, les immigrés et les réfugiés
- Comité sur les affaires culturelles et le patrimoine
- Comité sur l'éducation et la jeunesse
- Comité sur les droits de la personne et les relations entre les races
- Comité sur les médias et les communications
- Comité sur le développement social

Les comités régionaux et spéciaux suivants ont été créés après septembre 1984 :

### COMITÉS RÉGIONAUX

- Comité de la région centrale A, région de Toronto
- Comité de la région centrale B, ville de Toronto
- Comité de la région Est
- Comité de la région Nord
- Comité de la région Sud-Ouest

### COMITÉS SPÉCIAUX

- Comité sur les immigrantes
- Comité sur les relations interconfessionnelles
- Comité sur l'Année internationale de la jeunesse
- Comité de rédaction

Le lieutenant-gouverneur, sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif, édicte :

ATTENDU QUE le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario (le "Conseil"), constitué par le décret n° OC-2948/79, devait faire l'objet d'un réexamen le 31 mars 1984 en application du décret n° OC-691/80 dans le cadre de la révision générale des organismes consultatifs, et qu'il a vu son existence prolongée jusqu'au 30 septembre 1984, par le décret n° OC-870/84, pour permettre de terminer le réexamen de son mandat et de ses activités;

ET QUE les fonctions et activités du Conseil ont fait l'objet d'un réexamen;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil est reconduit jusqu'au 30 septembre 1989 aux fins de conseiller le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministre des Affaires civiques et culturelles, sur les questions de compétence gouvernementale relatives au multiculturalisme et aux relations civiques, afin que tous les résidents de l'Ontario puissent être des citoyens à part entière, responsables et jouissant de droits égaux, et aux fins particulières suivantes :

conseiller le gouvernement, à sa demande, sur l'élaboration des politiques et la mise au point et la prestation de programmes;

étudier l'efficacité, dans un milieu multiculturel, des politiques, programmes et mécanismes de prestation des services des ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario et présenter des recommandations;

aider à promouvoir le multiculturalisme en Ontario dans le cadre de la politique multiculturelle du gouvernement sur l'égalité des chances, l'accès aux services, le partage des richesses culturelles et la conservation du patrimoine culturel.

Le Conseil doit s'assurer que ses recommandations reflètent les besoins, désirs, aspirations et attentes des milieux ethniques de l'ensemble de la province et des diverses régions définies par le ministre des Affaires civiques et culturelles. Il présente deux fois l'an des recommandations écrites au gouvernement de l'Ontario par le biais du ministre des Affaires civiques et culturelles.

Les ministères et organismes auxquels s'appliquent ces recommandations doivent présenter sans délai leurs observations au Conseil par l'entremise du ministre des Affaires civiques et culturelles.

Le Conseil présente chaque année un rapport au ministre des Affaires civiques et culturelles sur ses activités, ses points de vue et ses recommandations.

Le Conseil compte jusqu'à soixante membres, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, choisis parmi des résidents ontariens ouverts au multiculturalisme de la société ontarienne et connaissant bien les aspirations et les besoins des milieux ethniques de l'ensemble de la province et des diverses régions définies par le ministre des Affaires civiques et culturelles.

Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne l'un de ces membres à la présidence, et au moins un autre membre à la vice-présidence du Conseil.

# HISTORIQUE ET MANDAT DU CONSEIL

Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de deux ans et ne peuvent remplir plus de deux mandats consécutifs, à l'exception du président ou du vice-président, qui peuvent accomplir jusqu'à trois mandats consécutifs.

Au début, la moitié des membres sont nommés pour un mandat d'un an, et l'autre moitié pour un mandat de deux ans, afin de favoriser le renouvellement annuel de la moitié des membres du Conseil.

Le Conseil est doté d'une structure provinciale qui reflète comme suit les orientations régionales :

Le Conseil établit un Comité directeur comprenant le président, les vice-présidents et les présidents régionaux.

Le ministre désigne comme présidents régionaux des membres de chaque région définie par le ministre.

Le Conseil se réunit au moins deux fois l'an, et le Comité directeur se réunit aussi souvent qu'il le juge à propos.

Le Conseil respecte les principes administratifs, les politiques et les procédures qui s'appliquent aux organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Ontario.

Les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement doivent tout mettre en oeuvre pour aider le Conseil à exercer ses responsabilités.

Le décret n° OC-2948/79 est abrogé en date du 31 mars 1984.

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

## RÉUNION PLÉNIÈRE DES 12, 13 ET 14 AVRIL 1985

Les membres du Conseil se sont entendus avec enthousiasme sur le rôle et les objectifs du Conseil lors d'une réunion plénière organisée au Fern Resort, à Orillia, les 12, 13 et 14 avril 1985. Cette rencontre a permis aux nouveaux membres et aux anciens de mettre en commun leurs idées sur les moyens les plus efficaces de promouvoir le multiculturalisme en Ontario.

La présidente du Conseil, Mlle Mavis Burke, ouvrit la réunion par un message d'encouragement aux participants et souhaita la bienvenue au sous-ministre adjoint du ministère des Affaires civiques et culturelles, M. Randolph Norberg, et à la conférencière invitée, Mme Vandra Masemann.

M. Norberg a souligné aux participants que les législateurs et les stratèges ne peuvent élaborer de politiques qui répondent aux besoins d'une société multiculturelle comme la nôtre s'ils ne connaissent pas d'abord les points de vue représentatifs des divers groupes.

La conférencière invitée, Mme Masemann, a présenté son point de vue sur l'élaboration d'une politique multiculturelle canadienne et sur les possibilités et les limites que présente la promotion du multiculturalisme en Ontario. Elle a rappelé que la présence de groupes ethnoculturels différents n'est pas un phénomène nouveau au Canada : "L'histoire du Canada est faite de tensions entre les trois groupes fondateurs : les autochtones, les francophones et les Canadiens d'origine britannique. Cette situation est à l'origine des programmes visant à promouvoir la compréhension et l'harmonie entre les peuples de cultures différentes, et ces programmes sont encore plus nécessaires aujourd'hui en raison de l'arrivée au Canada de groupes d'immigrants de toutes les régions du monde."

La conférencière a invité les participants à réfléchir sur la notion d'égalité et à se demander à quel moment on peut dire que les groupes jouissent de l'égalité. Elle a aussi invité le Conseil à trouver, à l'intention des stratèges, des façons plus efficaces d'interpréter les principaux articles de la Charte des droits en vue de protéger les intérêts des femmes, des peuples autochtones et des nouveaux Ontariens.

Mme Masemann a ensuite abordé la promotion et le partage du patrimoine culturel, en rappelant aux stratèges qui désirent en favoriser la préservation qu'ils ont des possibilités illimitées de le faire, mais ne doivent pas oublier certains facteurs conflictuels. S'il est vrai que la conservation du patrimoine culturel entraîne la préservation de traditions uniques, l'expression culturelle ne peut cependant être fixée à jamais. Il importe donc de se demander quelles sont les traditions qui doivent être conservées, et qui doit s'y employer.

La conférencière a aussi indiqué qu'il est important d'encourager les nouveaux Ontariens de tous les milieux ethniques à participer à la vie canadienne et à assumer de façon dynamique leurs responsabilités civiques. De façon indirecte, certaines provinces ont favorisé cette participation en modifiant leurs politiques en matière d'immigration. Mme Masemann a invité le Conseil à mettre sur pied des programmes en vue d'inciter les membres des divers groupes ethniques à participer davantage à la vie politique.

Sur une note positive, la conférencière a tenu à louanger les efforts des hommes politiques canadiens en vue de rendre l'information et les services gouvernementaux plus accessibles aux membres des minorités ethnoculturelles.

La conférencière a conclu ses propos en faisant un bref survol du multiculturalisme au Canada et en rappelant les réalisations des Conseils consultatifs mis sur pied en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba. Elle a félicité l'ancien président du Conseil, M. Yuri Shymko, député au Parlement provincial, qui a organisé en 1980 une rencontre de tous les conseils sur le multiculturalisme, et elle a invité le Conseil à donner suite à cette initiative.

Une discussion animée a suivi les exposés de M. Norberg et de Mme Masemann. Les membres du Conseil et leurs conjoints ont ensuite poursuivi librement leurs échanges au cours d'une réception.

La deuxième journée commença par un exposé de Mme Dorene Jacobs, agent de recherche (Base de données ethnoculturelles), du ministère des Affaires civiques et culturelles, sur l'évolution de la composition ethnoculturelle de l'Ontario.

Avant de se disperser pour prendre part aux travaux des divers ateliers, les participants ont discuté du multiculturalisme et de ses rapports avec le civisme et le développement d'une identité canadienne fondée sur la reconnaissance du pluralisme culturel.

### ATELIERS SUR LES POLITIQUES

La présidente du Conseil résuma le but des ateliers sur les politiques et sollicita les observations des membres, qui en profitèrent pour réitérer leur engagement en faveur du multiculturalisme. De l'avis général, la notion de multiculturalisme devrait être intégrée aux différents niveaux des programmes du système d'éducation de l'Ontario.

Les participants soulignèrent l'importance du multiculturalisme, qui marque de plus en plus l'identité canadienne. Les membres se sont dits fermement convaincus que les Canadiens doivent continuer d'être ouverts à la diversité et au changement.

À partir de cette analyse générale du multiculturalisme, les membres du Conseil ont souligné l'importance de consolider les "quatre piliers" de la politique de l'Ontario sur le multiculturalisme : l'égalité, l'accès aux services, la participation et le civisme, la conservation et le partage du patrimoine culturel. Le Conseil fut invité à réclamer l'adoption de mécanismes garantissant la mise en oeuvre de politiques de promotion du multiculturalisme.

Quelques membres suggérèrent au Conseil de demander la création d'un Comité du cabinet sur le multiculturalisme, qui accorderait un soutien et une aide financière accrue aux programmes multiculturels.

En raison des connotations négatives de son nom actuel, il fut suggéré que le ministère des Affaires civiques et culturelles devienne simplement le ministère des Affaires culturelles.

Après ces échanges, les membres du Conseil se répartirent en groupes pour discuter des moyens de promouvoir les quatre principaux éléments de la politique de l'Ontario sur le multiculturalisme.

La séance plénière, après le lunch, réunit les participants pour entendre quelques mots de la présidente, un résumé sur les questions administratives et divers rapports.

La séance plénière fut suivie par les rapports des ateliers. Les participants des quatre groupes discutèrent des possibilités de promouvoir l'égalité, l'accès aux services, la conservation et le partage du patrimoine culturel, la participation et le civisme.

### ATELIER SUR L'ÉGALITÉ

Les participants commencèrent par définir la notion d'égalité, qui a un sens plus large que la simple protection juridique contre la discrimination, l'exploitation ou l'action criminelle. Ils se sont ensuite demandés comment l'égalité devrait se traduire dans un contexte canadien. Le fondement premier de l'égalité en général est l'égalité de tous devant la loi, tel que la définissent la Charte des droits et le préambule du Code des droits de la personne de l'Ontario.

Les membres ont également conclu que l'égalité des chances devait comporter la satisfaction "des besoins essentiels tels que l'emploi, l'éducation, le logement et les services de santé".

Les participants ont souligné que la notion d'égalité varie selon les personnes, car chacun a tendance à interpréter cette notion en fonction de ses propres besoins et priorités.

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

Au cours des discussions sur l'égalité en Ontario, il fut établi que certains groupes se sentent en marge de la société et ont besoin du soutien des membres des autres groupes ethnoculturels. Certains participants ont souligné les services rendus par un programme mis sur pied pour répondre aux besoins des groupes minoritaires, le programme de services d'orientation aux victimes de discrimination raciale.

La qualité des services mis sur pied en Ontario pour protéger la liberté humaine a fait l'objet d'un grand nombre d'observations. Les participants soulignèrent qu'un grand nombre de citoyens ne connaissent même pas les droits qui leur sont reconnus par le Code des droits de la personne de l'Ontario, qui est méconnu par le public. D'aucuns pensent que certains des mécanismes juridiques en place ne semblent pas être aussi efficaces qu'ils devraient l'être. On estime que l'étude individuelle des cas par la Commission ontarienne des droits de la personne demande beaucoup de temps et n'est guère susceptible d'accélérer les progrès souhaités en matière d'égalité.

De l'avis des participants, le Conseil devrait adopter un certain nombre de mesures pour faire de l'égalité une réalité plus visible en Ontario. Les membres ont convenu d'étudier la Charte des droits et de dresser une liste de ses applications aux divers groupes en Ontario, comme les nouveaux Ontariens, les autochtones et les femmes.

Ils ont également estimé qu'ils devraient inciter les administrateurs scolaires à veiller à ce que les questions multiculturelles fassent partie des programmes scolaires. Ils ont enfin décidé de faire une mise à jour des programmes pour répondre aux besoins actuels des Ontariens.

## ATELIER SUR L'ACCÈS AUX SERVICES

Les participants ont discuté des moyens d'aider les Ontariens à avoir davantage accès à l'information et aux programmes gouvernementaux, à partir du postulat suivant : tous les Ontariens ont le droit d'avoir accès à l'information, aux programmes et aux services gouvernementaux. On peut regrouper en trois catégories ceux qui ont besoin de ces services : les nouveaux Ontariens, les résidents de longue date qui ont des besoins en matière de logement, et tous les autres résidents. Des programmes devraient être mis sur pied en vue d'aider ces personnes à améliorer leurs connaissances linguistiques et leur formation générale.

Les participants soulignèrent que les bureaux régionaux du ministère des Affaires civiques et culturelles sont particulièrement en mesure de travailler avec les organismes pour fournir aux particuliers les renseignements dont ils ont besoin. Les bureaux locaux des groupes ethnoculturels jouent aussi un rôle important en aidant les bureaux régionaux en matière d'information et en coordonnant l'accès aux services à l'extérieur de Toronto.

Quelques membres du Conseil ont souligné qu'il existe des services spéciaux pour les nouveaux Ontariens à Toronto et dans le reste de la province. Les nouveaux arrivants à Toronto ont constaté qu'il manque semble-t-il souvent de places dans les cours d'anglais à l'intention des nouveaux résidents.

Le Conseil serait davantage en mesure d'aider les groupes ethnoculturels à avoir un meilleur accès à l'information et aux services s'il travaillait encore plus étroitement avec les organismes du ministère des Affaires civiques et culturelles tels que la Maison d'accueil. Des efforts devraient également être faits pour inciter les éducateurs et les entreprises privées à faire leur part pour aider plus de personnes à avoir accès aux services et à l'information. Par exemple, les entreprises privées devraient être invitées à accorder un plus grand appui aux cours d'anglais sur les lieux de travail.

## ATELIER SUR LA PARTICIPATION ET LE CIVISME

Les participants à l'atelier ont commencé par souscrire résolument au pluralisme ethnoculturel de la société canadienne. Ils ont convenu de la nécessité de sensibiliser les Ontariens aux droits individuels et collectifs, à la réalité démographique canadienne et aux avantages et responsabilités de la participation pleine et entière aux affaires civiques.

Ils ont invité le Conseil à demander que soient maintenus les campagnes d'éducation publique pour renforcer les cours de langue et de relations civiques que divers conseils scolaires fournissent aux immigrants reçus, les programmes gérés par les organismes bénévoles et les programmes de formation d'animateurs du ministère des Affaires civiques et culturelles. Une proposition a été particulièrement bien accueillie, incitant le gouvernement de l'Ontario à recourir de façon spéciale à la presse écrite et électronique des milieux ethnoculturels pour diffuser ses politiques sur les relations civiques et multiculturelles. De l'avis des participants, les jeunes devraient être la cible particulière de ces campagnes d'éducation.

Les membres du Conseil entendent favoriser toujours plus la participation des résidents de l'Ontario aux affaires civiques et à la vie nationale. Ils ont constaté qu'un nombre croissant de nouveaux résidents participe à la vie publique canadienne par le biais du travail bénévole et ont profité de l'occasion pour féliciter le gouvernement de l'Ontario d'avoir reconnu que le travail bénévole est une manifestation importante du sens civique.

Les participants ont invité le gouvernement à maintenir son aide en matière de recrutement et de formation des bénévoles. Ils estiment également que les membres des groupes ethnoculturels devraient s'efforcer d'améliorer leur vie au Canada en débattant ensemble des questions d'intérêt mutuel, en définissant les domaines de discrimination et les difficultés qui découlent de leur double citoyenneté, et en discutant publiquement de ces questions.

Les participants ont fait beaucoup de progrès dans leur travail d'évaluation des programmes provinciaux de conservation et de partage du patrimoine culturel. Ils ont souligné que l'enrichissement culturel apporte une contribution précieuse à la qualité de la vie canadienne, et que la conservation du patrimoine culturel ne peut plus être considérée comme un simple moyen d'apaiser l'insatisfaction des groupes ethnoculturels de l'Ontario.

Cette notion comporte deux dimensions : a) aider les membres des divers groupes ethnoculturels de l'Ontario à être fiers de leur patrimoine culturel respectif; b) les aider à préserver leur patrimoine et à en partager les richesses avec les autres.

Les participants ont évalué le bien-fondé du maintien des programmes provinciaux de conservation et de partage du patrimoine culturel et présenté des recommandations touchant les programmes ultérieurs. Ils ont souligné que le ministère des Affaires civiques et culturelles continue d'aider les citoyens canadiens à préserver leur patrimoine culturel et accorde une reconnaissance publique aux diverses cultures qui font partie du tissu social canadien. En plus d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter à leur nouvel environnement et à la vie canadienne, ces programmes visent à resserrer les liens entre les divers groupes d'âge au sein des milieux ethnoculturels et de la société.

Les participants ont aussi abordé la contribution des stations de radio et de télévision telles que CJRT et TV Ontario, qui diffusent des émissions ethnoculturelles. Ils estiment que le Conseil doit évaluer l'efficacité avec laquelle les médias rendent compte des événements communautaires locaux.

Les membres ont résolu de maintenir leurs contacts avec les principaux groupes artistiques et d'évaluer les possibilités existantes de développement culturel au niveau communautaire. Ils estiment que le Conseil devrait faire une plus large place aux jeunes à l'échelon

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

local et inciter davantage les entreprises, les associations professionnelles et les milieux de l'éducation à contribuer au développement culturel.

Mlle Burke ouvrit la plénière du dimanche avec quelques mots de bienvenue. Après avoir remercié le président du Comité de rédaction, M. Vladimir Mauko, qui a pris des photographies des principales séances, elle a félicité les membres du Conseil auxquels a été décerné un prix pour le travail bénévole accompli dans leur localité respective, Mme Valerie Mah, M. Richard Cumbo et M. Vladimir Mauko, et félicité les lauréats du prix du bicentenaire, Mlle Rita Cox et M. Richard Cumbo.

Elle a enfin remercié tous les membres du Conseil et les conférenciers invités pour leur précieuse contribution aux projets ultérieurs et aux objectifs du Conseil.

En remerciant M. Norberg, sous-ministre adjoint, et Mme Vandra Masemann de leurs exposés, le vice-président du Conseil, M. Orest Rudzik, a souligné que les échanges qu'ils ont suscités témoignaient d'un intérêt particulier pour ce thème.

En résumant les thèmes des quatre ateliers, M. Rudzik conclut en ces termes : "Nous sommes ici pour nous sensibiliser personnellement à ces questions délicates et trouver des réponses." Il a incité les membres à élaborer ces réponses de façon à ce qu'elles puissent devenir des textes législatifs qui contribueront à la mise en oeuvre du multiculturalisme.

## RÉUNION PLÉNIÈRE DES 27 ET 28 SEPTEMBRE 1985

Les membres du Conseil ont tenu une réunion fructueuse les 27 et 28 septembre 1985. La rencontre a commencé par une séance d'orientation à l'intention des nouveaux membres, suivie de l'inscription des participants. Le nouveau président désigné, M. Stanley W. Frolick, c.r., a souhaité la bienvenue à tous et présenté officiellement les nouveaux membres du Conseil.

Les comités régionaux se sont réunis pour permettre à leurs membres de terminer la préparation des rapports et recommandations pour le Conseil, élément principal de leur travail entre les réunions plénières.

Les rapports régionaux ont été présentés par Mlle Rita Cox (région centrale B), MM. George Maroosis et Ray Pavlove (région Nord), M. Jason Yee (région Est), M. Philip Alexander (région Sud-Ouest) et M. Suwanda Sugunasiri (région centrale A).

Les rapports du Comité spécial sur les relations interconfessionnelles (Mme Mary Amyotte), du Comité spécial sur les immigrantes (Mme Vara Singh), du Comité de rédaction (M. Vladimir Mauko) et du Comité spécial sur l'Année internationale de la jeunesse (Mlle Madeline Ziniak) furent ensuite présentés.

Après la rencontre, les membres du Conseil eurent le plaisir d'entendre le conférencier invité, M. Manoly R. Lupul, leur parler des fondements du multiculturalisme, avant de prendre part à une période de questions.

Le 28 septembre 1985, avant que les membres se réunissent à nouveau en plénière, le président du Conseil présenta à chacun le sous-ministre Bryan Davies.

Les deux vice-présidents du Conseil, Mme Maggie Milne et M. Hanny Hassan, présidèrent la séance sur les rapports des comités et la présentation des recommandations.

La présidente du Comité de la région centrale B, Mlle Rita Cox, présenta un rapport sur le thème principal de l'année, l'égalité, et fit un bilan des activités de son comité.

En raison de la formation d'un sous-comité sur les personnes handicapées et les minorités ethnoculturelles, l'atelier avait été organisé le 15 juin 1985. Cet atelier souligna l'urgence de fournir à l'Institut national canadien pour les aveugles et à d'autres organismes des ouvrages enregistrés dans des langues autres que l'anglais et le français.

Le sous-comité sur la jeunesse fut chargé d'organiser un colloque sur les échanges avec les jeunes, tenu le 22 juin 1985.

Mme Ruth Corbett, ex-présidente, M. George Maroosis, président actuel et M. Ray Pavlove, président suppléant, présentèrent le rapport du Comité de la région Nord.

Mme Corbett souligna trois points importants : les difficultés financières que connaissent constamment les groupes ethnoculturels pour maintenir leurs divers centres communautaires, les besoins croissants des personnes âgées, et la conservation et le partage du patrimoine culturel.

Dans la région Nord, les membres ont surtout participé au programme CULTURACTION, parrainé par l'Association multiculturelle du district de Kenora. Ce programme doit servir dans les écoles, au palier élémentaire et au cycle moyen, à fournir aux jeunes des expériences directes d'apprentissage du multiculturalisme.

M. Maroosis a souligné l'importance de sensibiliser la presse au multiculturalisme par l'envoi de lettres personnelles, en profitant des occasions spéciales telles que la Semaine du multiculturalisme, parrainée par le gouvernement provincial.

M. Jason Yee, président du Comité de la région Est, a souligné que son groupe est passé de cinq à sept membres. Tous ont participé activement à une étude sur les services offerts aux immigrants en plus des services d'accueil.

M. Philip Alexander, président du Comité de la région Sud-Ouest, a présenté le rapport de son groupe en expliquant tout d'abord que les membres de son comité avaient mené une enquête sur les rapports entre les milieux multiculturels et le système d'éducation. Ils ont également accordé leur appui à l'organisation d'activités folkloriques dans la région pendant toute l'année. La question du soutien financier aux centres communautaires ethnoculturels a aussi retenu leur attention.

M. Sugunasiri a fait un bilan des activités du Comité de la région centrale A et souligné que cinq recommandations du document "Monitoring Report", préparé par l'ancien comité sur les médias et les communications, avaient été adoptées. Par la suite, le Comité directeur recommandait la formation d'un sous-comité chargé d'approfondir cette question. Composé de M. George Maroosis, de Mlle Madeline Ziniak et de M. Sugunasiri, sous la direction de M. Phil Alexander, ce sous-comité a recueilli l'information nécessaire auprès des comités régionaux en vue d'élaborer des directives à l'intention des membres du Conseil sur les contacts avec les divers organismes. Un rapport officiel a ensuite été préparé par M. Alexander.

La présidente du Comité sur les relations interconfessionnelles, Mme Mary Amyotte, a expliqué que son comité spécial comprend douze membres représentant sept milieux différents : bouddhistes, chrétiens, hindous, islamiques, juifs, religions autochtones et sikhs. Le comité a accordé la priorité à l'éducation interconfessionnelle et à la mise à jour du Règlement 262. Voici quelques-unes de ses autres préoccupations au cours de l'exercice 1985-1986 : les services religieux dans les établissements pénitentiaires, les procédures de la cour de la citoyenneté et la sensibilisation des centres d'immigrants et des milieux d'affaires aux besoins des employés.

La présidente du Comité spécial sur les immigrantes, Mme Vara Singh, a souligné dans son rapport que les réalisations principales de son comité ont trait au mémoire sur la santé des femmes, publié par le Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine. Le comité a formé un groupe de travail qui a préparé une annexe à ce mémoire traitant particulièrement des préoccupations des immigrantes.

Voici quelques autres sujets qui ont été étudiés : les nouveaux Ontariens et les garderies, les immigrantes et la formation en animation, les immigrantes et les relations civiques, les services religieux et l'éducation.

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

Trois recommandations furent présentées, dont deux furent adoptées. La troisième sera étudiée lors de la prochaine réunion du Comité directeur.

Le président du Comité de rédaction, M. Vladimir Mauko, a présenté son rapport en faisant d'abord quelques observations sur le bulletin "Points de vue". Il expliqua que les numéros antérieurs avaient été bien accueillis, mais que le dernier numéro avait connu des retards et des difficultés, qui seront surmontés à l'avenir.

La présidente du Comité spécial sur l'Année internationale de la jeunesse, Mlle Madeline Ziniak, a fait un bilan des activités du comité et souligné que l'Année internationale de la jeunesse avait été un grand succès pour le Conseil. Elle a annoncé que le Guide sur les programmes d'échanges serait bientôt prêt et que le projet "Make Work for Youth" permettrait d'enregistrer sur vidéo tous les événements de l'Année internationale de la jeunesse.

La principale réalisation de ce comité a été sa participation fructueuse à la conférence de Couchiching. Mme Mary Laszlo a constitué un album photographique des activités de cette conférence.

Deux délégués de la jeunesse, Mme Ulana Plawuszczak et M. Marcel Weider, ont fait part de leurs impressions au Conseil, et des questions leur furent ensuite posées par les participants. La ministre des Affaires civiques et culturelles, Mme Lily Munro, a remercié les jeunes de leurs observations sur le multiculturalisme en Ontario.

Mme Munro présida ensuite le déjeuner. Dans sa brève mais chaleureuse allocution, elle réitéra son engagement en faveur du multiculturalisme, souhaita des rapports de plus en plus étroits entre le Conseil et son ministère, et s'engagea à consulter souvent le président et à demeurer toujours accessible.

Elle remit ensuite à chacun des membres sortants ou anciens du Conseil un parchemin en reconnaissance de leur contribution au Conseil. Les membres qui furent ainsi honorés sont Mlle Mavis Burke, ex-présidente (absente), M. Orest T. Rudzik, ancien vice-président, Mme Irene Chu, juge à la citoyenneté, M. Shahida R. Khan, Mme Zora Milovanov, Mme Eva Terp et Mme Lilia Hawkins.

Mme Maggie Milne, vice-présidente, présenta une évaluation des structures régionales du Conseil mises en place en 1984. Cette mesure visait un double objectif : rendre le Conseil plus accessible aux régions et leur assurer une meilleure représentation, en diluant l'influence des représentants des milieux urbains. On espérait ainsi résoudre quelques-uns des problèmes en matière de transport qui avaient gêné le travail des réunions de comités axées sur l'étude des questions.

Par suite de la mise en oeuvre des nouvelles structures régionales, certaines inquiétudes ont été exprimées touchant les déplacements, les communications, la coordination et les consultations communautaires.

En conclusion, Mme Milne confirma qu'il fallait absolument que le Conseil s'entende sur la façon de résoudre les difficultés entraînées par la mise en oeuvre d'une nouvelle structure régionale.

À la suite de l'exposé de Mme Milne, plusieurs membres du Conseil présentèrent des observations et des suggestions.

C'est ainsi que Mme Mollye Nisker fit observer qu'il fallait éviter les chevauchements qui surviennent lorsqu'une même question est étudiée par un comité spécial et un comité régional.

Mme Mary Amyotte se dit très satisfaite de la mise en oeuvre des structures régionales, qui assurent une meilleure représentation aux petites collectivités et aux régions rurales.

Les membres n'ayant pu auparavant poser des questions à M. Lupul sur le thème de son exposé du vendredi soir, le conférencier se mit à leur disposition, et il s'ensuivit une discussion animée.

Par la suite, le président du Conseil fit un bref exposé et encouragea les présidents des comités régionaux et spéciaux à mettre au point leurs recommandations à l'intention de la ministre. Il remercia ensuite M. Lupul de sa contribution au débat sur le multiculturalisme. Il félicita les membres du Conseil pour leur patience et leur persévérance au cours de ces deux journées de réunion et remercia le personnel administratif de son travail et de son dévouement dans l'organisation des réunions du Conseil.

## RÉUNION DES 27 ET 28 SEPTEMBRE 1985

### COMITÉ DIRECTEUR
### RECOMMANDATION 1

**Préambule**

ATTENDU QUE les structures régionales prévues par le décret du 28 septembre 1984 ont eu pour effet d'accroître les responsabilités et d'élargir le rôle et les fonctions du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario, sollicitant ainsi fortement les ressources humaines et financières du Conseil,

QUE le nombre des membres du Conseil, désignés par le gouvernement, est passé au cours des années de 30 à 60 personnes,

QUE les membres du Conseil représentent les diverses régions de l'Ontario et qu'un grand nombre proviennent de régions éloignées,

QUE les dépenses d'exploitation du Conseil ont augmenté considérablement ces dernières années en raison de la hausse des coûts des déplacements, de l'hébergement, des repas et des communications,

QU'aucune corrélation n'a été envisagée entre les responsabilités accrues du Conseil, le nombre accru et la répartition géographique de ses membres, l'augmentation des coûts des déplacements, de l'hébergement, des repas et des communications, indiqués précédemment, et le budget du Conseil, et qu'aucune mesure additionnelle de financement n'a été prévue pour tenir compte des nouveaux objectifs, des nouvelles structures, du nombre accru de membres et de l'augmentation des frais d'exploitation,

QUE les effectifs administratifs du Conseil ont diminué au cours des dernières années, au lieu d'augmenter, limitant ainsi gravement la capacité du Conseil de remplir son rôle et de répondre à ses objectifs croissants,

ET QUE certains engagements ont été pris visant la création et le financement d'un poste de coordonnateur des projets et d'un poste de conseiller recherchiste, et que ces engagements n'ont pas encore été concrétisés,

**RECOMMANDATION**

en conséquence, il est recommandé que le ministère des Affaires civiques et culturelles et le gouvernement de l'Ontario règlent ces problèmes urgents et prévoient le personnel et les ressources budgétaires nécessaires à l'existence, au fonctionnement et à la réalisation des objectifs du Conseil.

Proposé par M. Hanny Hassan
Appuyé par Mme Mira Gawalewicz
Adopté

### COMITÉ DIRECTEUR
### RECOMMANDATION 2

**Préambule**

ATTENDU QUE les ministres responsables des affaires civiques et culturelles se réunissent périodiquement lors de conférences interprovinciales, la dernière conférence ayant eu lieu à Winnipeg (Manitoba) au printemps 1985 et la prochaine étant prévue pour 1986 à Vancouver (Colombie-Britannique) dans le cadre d'Expo 86,

QUE lors de ces conférences, des questions d'intérêt pour les milieux ethnoculturels sont débattues et font l'objet d'échanges d'information,

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

ET QUE certaines délégations provinciales comprennent des représentants des organismes multiculturels,

## RECOMMANDATION

en conséquence, il est recommandé que le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario, en la personne de son président et de son comité directeur, ou des membres qui pourront être choisis, fasse partie de la délégation présidée par le ministre des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario pour conseiller le ministre lors des discussions sur les questions multiculturelles et permettre aux représentants du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario de discuter des problèmes d'intérêt commun avec leurs homologues des autres provinces participant à ces conférences interprovinciales.

Proposé par M. Hanny Hassan
Appuyé par M. Ray Pavlove
Adopté

## COMITÉ DIRECTEUR RECOMMANDATIONS 3

**Préambule**

Le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario a pour mandat "de conseiller le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministre des Affaires civiques et culturelles, sur les questions de compétence gouvernementale relatives au multiculturalisme et aux relations civiques, *afin que tous les résidents de l'Ontario puissent être des citoyens à part entière, responsables et jouissant de droits égaux... (d'étudier) l'efficacité, dans un milieu multiculturel, des politiques, programmes et mécanismes de prestation des services des ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario... (et présenter des recommandations)".*

Plusieurs organismes consultatifs ont été créés par le gouvernement pour répondre à des besoins particuliers (les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes, les services de bibliothèques, les jeunes, l'éducation, le multiculturalisme, etc.), mais ces organismes ne se consultent guère entre eux. Pour que leur travail soit efficace et vraiment représentatif de la société multiculturelle ontarienne, il importe qu'ils reconnaissent la diversité culturelle de la population et en tiennent compte dans leurs délibérations. Par exemple, le Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or doit tenir compte des besoins des personnes âgées des divers milieux culturels et linguistiques de la province, et ses membres devraient en refléter la diversité. Des liens de collaboration devraient être établis entre cet organisme et le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario.

L'un des postulats fondamentaux du multiculturalisme est que la coexistence de plusieurs cultures concerne *tous* les groupes et chaque Ontarien.

Il importe également qu'en cherchant à répondre aux besoins des divers groupes auxquels ils s'adressent, les organismes dépassent les préoccupations principales de leurs membres et ne considèrent pas le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario comme étant le seul organisme qui doit s'occuper des questions concernant "les milieux ethniques". Le multiculturalisme concerne tous les Ontariens.

Si l'on veut répondre efficacement aux besoins de l'ensemble des Ontariens, éviter le chevauchement des efforts et des ressources, et promouvoir véritablement en Ontario une société multiculturelle telle que définie par la politique gouvernementale touchant l'égalité, l'accès aux services, la participation, la conservation et le partage du patrimoine culturel, il faut absolument qu'il y ait des rapports de consultation et de concertation entre les organismes consultatifs du gouvernement, et des liens interculturels et interministériels.

La politique ontarienne sur le multiculturalisme a été adoptée il y a maintenant plus de dix ans. Si l'on veut aujourd'hui ouvrir de nouveaux horizons, *il importe que le multiculturalisme ne soit plus marginalisé mais devienne l'affaire de tous.* Cela ne pourra s'accomplir que si le principe de la consultation multiculturelle est appliqué dans tous les rouages de l'appareil administratif du gouvernement de l'Ontario.

## RECOMMANDATION 1

Il est *recommandé que* le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministre des Affaires civiques et culturelles, mette sur pied un mécanisme favorisant la consultation et la concertation entre ses organismes consultatifs et le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario, en vue de répondre plus efficacement aux besoins et préoccupations des Ontariens de tout âge et de tous les milieux et de faire en sorte que le multiculturalisme devienne l'affaire de tous.

## RECOMMANDATION 2

*Que* le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministre des Affaires civiques et culturelles, prenne les mesures nécessaires pour que la diversité culturelle de la société ontarienne se reflète dans la composition des organismes consultatifs du gouvernement, de ses conseils et commissions, etc., par le recrutement de leurs membres auprès des citoyens de tous les milieux.

Proposé par M. Hanny Hassan
Appuyé par M^me^ Mollye Nisker
Adopté

Remarque : Les recommandations ci-dessus ont été présentées par le Comité sur les immigrantes et explicitées par le Comité directeur.

## RÉGION CENTRALE B RECOMMANDATION

**Préambule**

Lors d'un colloque organisé par la région centrale B, le 15 juin 1985, sur les personnes handicapées et les minorités ethnoculturelles, les participants ont reconnu la nécessité de disposer de travaux de recherche et de mesures appropriées sur l'enregistrement sonore d'ouvrages dans des langues autres que l'anglais et le français. La recommandation ci-après découle de ces discussions.

## RECOMMANDATION

*Que le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario informe le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du ministre des Affaires civiques et culturelles, de l'urgente nécessité de disposer d'enregistrements sonores d'ouvrages en plusieurs langues, et recommande que ce matériel soit réalisé et mis à la disposition des Ontariens par l'Institut national canadien pour les aveugles et les bibliothèques publiques de l'Ontario.*

*Il est également recommandé que des discussions sur cette question soient entreprises entre les organismes suivants : le Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or, le Conseil consultatif de l'Ontario sur les handicapés physiques et le Comité consultatif de l'Ontario sur les services multiculturels aux bibliothèques.*

Proposé par M^lle^ Rita Cox
Appuyé par M^me^ Valerie Mah
Adopté

## COMITÉ DE LA RÉGION NORD RECOMMANDATIONS

**Préambule**

L'école joue un rôle de premier plan dans le partage de l'information et l'acquisition des attitudes et des comportements susceptibles d'enrichir notre société multiculturelle. Le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario estime qu'il revient aux éducateurs, à tous les niveaux, d'intégrer aux programmes d'enseignement des expériences multiculturelles permettant à chaque élève :

- de renforcer le sens de son identité personnelle en connaissant mieux ses racines historiques et culturelles et en acquérant un sentiment de continuité avec le passé;
- de comprendre et d'apprécier les points de vue des autres groupes ethniques et culturels;
- de mieux comprendre des notions comme les groupes

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

communautaires, les conflits, la diversité culturelle et l'interdépendance;
- d'acquérir les aptitudes et les attitudes nécessaires à la collaboration responsable et à la participation à la vie sociale.

ATTENDU QUE le document d'appui du ministère de l'Éducation sur le multiculturalisme (1977) a fourni aux enseignants des écoles élémentaires de l'Ontario un outil de travail leur permettant d'intégrer à leur programme les questions multiculturelles,

QUE le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario estime qu'il est indispensable de continuer à promouvoir des services d'information et des programmes répondant à l'évolution des besoins du contexte multiculturel dans nos écoles,

QUE le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario a déjà présenté des recommandations au ministre des Affaires civiques et culturelles sur des points précis de l'éducation multiculturelle et interculturelle, notamment

1) sur l'élaboration par le ministère de l'Éducation et le ministère des Collèges et Universités d'un cours sur le multiculturalisme qui pourrait être un préalable à l'obtention du brevet d'enseignement,

2) sur l'évaluation continue de l'information et des services multiculturels offerts à tous les enseignants, sans égard au niveau d'enseignement,

QUE l'Association multiculturelle du district de Kenora a élaboré un document pratique complet intitulé CULTURACTION, sur les activités multiculturelles et interculturelles à l'intention des élèves du cycle élémentaire et du cycle moyen,

QUE ce document a déjà été utilisé et évalué dans les écoles du district de Kenora,

ET QUE les enseignants du district de Kenora en ont fait une évaluation très favorable,

## RECOMMANDATION 1

le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario recommande que le ministère des Affaires civiques et culturelles fasse reproduire le document CULTURACTION préparé par l'Association multiculturelle du district de Kenora et le fasse distribuer dans toutes les écoles primaires de l'Ontario.

## RECOMMANDATION 2

Le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario recommande que le ministère des Affaires civiques et culturelles fasse reproduire le matériel pédagogique CULTURACTION, préparé par l'Association multiculturelle du district de Kenora, et le distribue à tous les établissements de formation des enseignants de l'Ontario, et que ce matériel serve de base dans ces établissements à l'élaboration d'un cours ouvrant droit à des crédits.

Proposé par M. Ray Pavlove
Appuyé par M. Paul Harris
Adopté

## COMITÉ SUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE RECOMMANDATIONS

**Préambule**
Comme l'année 1985 a été proclamée Année internationale de la jeunesse et qu'il convient de s'assurer que les préoccupations des jeunes des milieux multiculturels continuent d'être entendues,

## RECOMMANDATION 1

nous *recommandons que* le gouvernement de l'Ontario proclame une Semaine des jeunes des milieux multiculturels au cours de chaque année scolaire.

Proposé par Mlle Madeline Ziniak
Appuyé par Mme Mary Amyotte
Adopté

**Préambule**
ATTENDU qu'une nation n'a de valeur pour les groupes qui la composent que si elle parvient à cultiver sa diversité ET QUE les jeunes représentent l'avenir,

## RECOMMANDATION 2

le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario *recommande que* le gouvernement de l'Ontario fournisse des fonds suffisants aux conseils consultatifs pour favoriser les échanges avec les jeunes et faire en sorte qu'il soit tenu compte de leurs préoccupations dans l'élaboration des recommandations.

Proposé par Mlle Madeline Ziniak
Appuyé par M. Vladimir Mauko
Adopté

# RÉUNION PLÉNIÈRE DES 7 ET 8 MARS 1986

La réunion plénière et les réunions de comités tenues les 7 et 8 mars 1986 ont été particulièrement fructueuses.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, à la séance du vendredi, le président du Conseil, M. Stanley W. Frolick, c.r., fit part aux membres de certains changements intervenus.

Il regretta d'abord le départ imminent de 24 membres, dont le mandat allait bientôt se terminer, en ajoutant qu'il n'avait pas été avisé si certains seraient confirmés dans leurs fonctions ou si de nouveaux membres allaient être nommés.

Il fit observer qu'aucun autre changement important n'était survenu depuis la dernière réunion plénière de septembre 1985. Il souligna cependant que le poste de président qu'il occupait était maintenant devenu un poste à temps partiel, dont la rémunération avait été réduite en conséquence. Cette mesure était le résultat d'une entente convenue par son prédécesseur avec les fonctionnaires du ministère, et du fait que les postes d'adjoint aux relations publiques et d'adjoint administratif faisaient double emploi. Ces changements ayant entraîné des économies considérables, deux postes ont été ajoutés : un coordonnateur général et un conseiller-recherchiste.

Le président fit observer que la ministre des Affaires civiques et culturelles, Mme Lily Munro, avait eu des rapports particulièrement étroits avec le Conseil depuis le printemps dernier. M. Frolick exprima également sa frustration quant aux délais auxquels le Conseil a dû faire face dans la publication du rapport annuel pour l'exercice 1984-1985; il a fallu attendre plusieurs mois avant que le rapport soit publié.

Le président a en outre éprouvé de la difficulté à entretenir des rapports efficaces avec le ministère, par suite de trois changements au poste de sous-ministre et de deux autres au poste de sous-ministre adjoint au cours des neuf derniers mois. Sans compter que le poste de sous-ministre adjoint n'a été comblé que temporairement.

M. Frolick a ajouté qu'il a été très difficile aux trois personnes qui composent le personnel administratif de s'occuper des tâches nécessaires et des divers imprévus. Il a cependant tenu à féliciter de leur travail Mme Phyllis Rowe, adjointe administrative et Mme Joyce Harris, secrétaire, ainsi que les vice-présidents du Conseil, M. Hanny Hassan et Mme Maggie Milne, et loué le zèle et le dévouement des autres membres du Conseil.

Avant de conclure, le président a attiré l'attention des membres sur deux documents spéciaux du Comité directeur et félicité les auteurs pour leur travail : le rapport du vice-président, M. Hanny Hassan, sur les structures du Conseil, et les directives sur les contacts avec l'extérieur, préparées par M. Philip Alexander.

M. Frolick a ensuite présenté Mlle Loreta Serafini, du Bureau du premier ministre, et M. Asif A. Khan, récemment nommé au Conseil.

Après lecture et discussion du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil, les 27 et 28 septembre 1985, les rapports spéciaux du Comité directeur ont été abordés.

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

Le premier rapport, présenté par son auteur, M. Hanny Hassan, vice-président, s'intitule "Recommandations sur la mise en oeuvre des structures régionales du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario". Il vise à fournir un cadre efficace de travail pour la préparation, l'étude et l'élaboration des recommandations dans le cadre des structures régionales du Conseil.

L'auteur fait observer qu'il importe absolument de faire un meilleur usage des ressources humaines et financières du Conseil en vue de mieux conseiller le gouvernement sur les questions urgentes et de promouvoir le multiculturalisme en Ontario, dans le cadre du mandat du Conseil.

Depuis l'adoption des structures régionales du Conseil, la coordination des efforts est encore plus nécessaire que jamais, mais les membres sont généralement satisfaits de cette nouvelle orientation.

Le document explique, entre autres choses, que le mandat des comités spéciaux n'a pas été convenablement défini et que les rapports entre les comités spéciaux et les comités régionaux ont besoin d'être précisés.

Le document définit ensuite les rôles des divers comités du Conseil et décrit les étapes d'élaboration des recommandations.

Après la présentation du rapport de M. Hassan, M. Philip Alexander présenta son rapport, intitulé "Directives sur les contacts avec l'extérieur".

L'auteur déclare d'emblée que si le Conseil a le privilège de conseiller le gouvernement provincial, il s'ensuit qu'il doit éviter tout ce qui peut être source d'embarras pour le gouvernement. Il lui faut donc définir les conditions qui s'appliquent aux recommandations visant les organismes autres que les organismes gouvernementaux et se doter d'un mécanisme bien défini pour la promotion du multiculturalisme auprès des organismes de l'extérieur.

De façon générale, selon l'auteur du rapport, tous ceux qui ont des contacts avec les organismes extérieurs doivent faire montre de doigté et de tact, comprendre que leurs contacts ont un caractère rigoureusement exploratoire et officieux, et ne pas oublier que les points de vue qu'ils expriment ne sont pas nécessairement ceux du Conseil.

M. Alexander expliqua ensuite la marche à suivre par les comités et les membres du Conseil pour établir des contacts avec l'extérieur. Il souligna que le Comité directeur doit toujours être informé et qu'il importe, au besoin, de solliciter l'avis de ses membres. En deuxième lieu, les membres et les comités doivent connaître suffisamment les questions en cause pour pouvoir en discuter intelligemment avec leurs interlocuteurs. En troisième lieu, il importe de tenir compte de l'à-propos de la question et de ne pas préjuger de sa nature ou de son issue. Enfin, il revient au président du Conseil de se réserver le droit d'intervenir directement lorsqu'il le juge approprié.

Après une brève pause, les participants à la plénière se sont réunis à nouveau, et la séance a été dirigée par la vice-présidente, M^me^ Maggie Milne. Les rapports suivants des comités régionaux ont été présentés :

Région Sud-Ouest - M^me^ Caroline di Cocco
Région Nord - M. Ray Pavlove
Région Est - M^me^ Mira Gawalewicz
Région centrale A - M. Suwanda Sugunasiri
Région centrale B - M^lle^ Madeline Ziniak

Les comités spéciaux présentèrent ensuite leurs rapports : M^lle^ Madeline Ziniak, au nom du Comité sur l'Année internationale de la jeunesse, M. Vladimir Mauko, au nom du Comité de rédaction, M^me^ Mira Gawalewicz, au nom du Comité sur les immigrantes, et M^me^ Mary Amyotte, au nom du Comité sur les relations interconfessionnelles.

Enfin, avant d'ajourner la discussion, M^me^ Valerie Mah, du Comité de la région centrale B, présenta un rapport sur le *projet de création de comités consultatifs sur le placement en établissement*.

Le président du Conseil avait demandé à M^me^ Mah de représenter le Conseil aux délibérations du Comité consultatif de Toronto sur le placement en établissement, en raison de son expérience particulière auprès des enfants souffrant de troubles affectifs.

M^me^ Mah expliqua tout d'abord que la nouvelle loi sur les services aux familles prévoit la création de comités consultatifs locaux, les comités consultatifs sur le placement en établissement. Ces comités sont constitués par des fournisseurs de services, des citoyens éclairés et des représentants du ministère des Services sociaux et communautaires. Ils ont pour tâche de conseiller le ministère sur la disponibilité et la pertinence des services en établissement pour les jeunes et sur les formules de rechange.

Les articles 34 et 35 de la loi définissent ces comités de façon générale. Les bureaux locaux ont la responsabilité, en collaboration avec les fournisseurs de services et les parties intéressées, d'élaborer un modèle particulier pour leur territoire.

Les Services à l'enfance du bureau de la région de Toronto, du ministère des Services sociaux et communautaires, ont applaudi à cette initiative, en raison de l'importance de la région qu'ils desservent. En octobre 1985, ils annoncèrent un projet spécial de *création d'un comité consultatif sur le placement en établissement*.

(*Remarque* : Le Comité consultatif de Toronto sur le placement en établissement a été constitué quelques mois après. Il regroupe 18 membres qualifiés et dévoués. Il se réunit toutes les deux semaines, depuis mars 1986, pour s'occuper des nombreuses questions administratives qui découlent de la mise en oeuvre de ces articles de la loi sur les services aux familles. En outre, des groupes de révision de trois ou quatre membres se réunissent toutes les semaines.)

M^me^ Mah résuma les discussions et les décisions intervenues lors des réunions de ce comité les 18 et 22 novembre 1985. Les participants à ces rencontres, représentant tous les secteurs de la société, ont préparé des recommandations qui furent présentées au bureau de Toronto du ministère des Services sociaux et communautaires. Avant même que sa participation aux travaux du groupe de Toronto se termine, M^me^ Mah apprit avec plaisir que les recommandations avaient été approuvées par le ministère.

L'une des recommandations les plus importantes concerne la catégorie des "autres membres appropriés" des comités consultatifs sur le placement en établissement. Il a été recommandé et accepté que cette catégorie serve à reconnaître l'importance accordée par la nouvelle loi à la prestation de services appropriés aux groupes culturels et la pertinence de cette mesure dans le contexte multiculturel de Toronto.

Après le rapport de M^me^ Mah, la séance fut levée.

Le samedi 8 mars, les participants prirent part aux délibérations des comités régionaux.

Dans l'après-midi, des parchemins furent remis à un certain nombre de membres du Conseil, qui avaient terminé leur mandat en mars, en reconnaissance de leur contribution au Conseil. Les personnes ainsi honorées sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| M. Steven Cha | 1984-1986 |
| M. Sardara Singh Chera | 1984-1986 |
| M. Nykola Chreptiuk | 1984-1986 |
| M. Alex Christie | 1982-1986 |
| M^lle^ Rita Cox | 1980-1986 |
| M. Richard Cumbo | 1980-1986 |
| M^me^ Deborah De Morais | 1984-1986 |
| M^me^ Miroslawa Gawalewicz | 1980-1986 |
| M. Bernard Laberge | 1984-1986 |
| M^me^ Louise Landriault | 1982-1986 |
| M^me^ Valerie Mah | 1984-1986 |
| M^me^ Maggie Milne | 1979-1986 |
| M^me^ Joseph Martinelli | 1984-1986 |
| M. Vladimir Mauko | 1980-1986 |
| M. Timothy S. Oikawa | 1984-1986 |
| M. Edwin Pearson | 1982-1986 |

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

| | |
|---|---|
| M. Churchill Piggott | 1984-1986 |
| M. August Popp | 1984-1986 |
| Mme Elvira Sanchez de Malicki | 1983-1986 |
| Mme Vara Singh | 1982-1986 |
| Mme Louise Skrobica | 1984-1986 |
| M. Tiet Van Nguyen | 1982-1986 |
| M. Zygmunt Zbucki | 1984-1986 |
| Mlle Madeline Ziniak | 1980-1986 |

Après la remise des parchemins, le conférencier invité, M. Joseph Rapai (agent de l'éducation, Direction du multiculturalisme, ministère de l'Éducation), présenta aux participants un résumé de la *Conférence sur les relations interraciales et ethnoculturelles*, qui eut lieu à Toronto les 19, 20 et 21 mars 1986 et à laquelle cinq membres du Conseil assistèrent : Mme Mary Amyotte, Mme Talat Muinuddin, M. Lawrie Edinboro, M. Ray Pavlove et M. Nisar Sheraly.

Cette conférence de trois jours, organisée sous le patronage conjoint du ministre de l'Éducation et du ministre des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario, réunit plusieurs ministres du gouvernement, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, le premier ministre de l'Ontario et plus de 700 éducateurs, parents, journalistes, représentants syndicaux, administrateurs scolaires, cadres supérieurs et porte-parole des milieux ethnoculturels.

M. Rapai fit observer que dans son allocution d'ouverture, le ministre de l'Éducation, M. Sean Conway, s'engagea à élaborer une politique sur les relations interraciales à l'intention de tous les conseils scolaires de l'Ontario et souligna la nécessité de favoriser le recyclage des enseignants en ce domaine.

M. Rapai rappela aussi que la ministre des Affaires civiques et culturelles, Mme Lily Munro, annonça des programmes spéciaux à l'intention des immigrantes et fit savoir que la composition des conseils, commissions et organismes du gouvernement refléterait dorénavant le multiculturalisme de la société ontarienne.

Après une brève analyse des recommandations présentées par la conférence, M. Rapai conclut en soulignant que les deux ministres se sont engagés à collaborer toujours plus étroitement ensemble et à coordonner leurs efforts de promotion du multiculturalisme et des relations ethnoculturelles en éducation.

L'exposé de M. Rapai fut suivi par celui de M. Ray Pavlove, du comité de la région centrale B, l'un des 120 conférenciers invités. Les participants à l'atelier sur les programmes d'échanges d'étudiants, dont il était l'animateur, soulignèrent l'importance de l'engagement personnel dans la promotion de l'égalité, de la compréhension et de l'ouverture entre tous les citoyens.

M. Pavlove fit observer qu'un grand nombre de délégués à cette conférence accueillirent avec scepticisme les promesses des ministres touchant l'éducation multiculturelle, des crédits à cette fin et de nouveaux programmes n'ayant pas été annoncés pour favoriser la mise en oeuvre, par les conseils de l'éducation, du multiculturalisme dans les programmes scolaires. Les délégués du Conseil firent remarquer que la contribution du Conseil à l'élaboration des politiques sur le multiculturalisme et les relations civiques ne fut même pas soulignée.

M. Pavlove souligna que le commissaire aux rapports entre les races, M. Dan McIntyre, fit observer que les conseils de l'éducation n'accordent pas la priorité à l'élaboration de politiques sur le multiculturalisme et les relations interraciales, car dix seulement des 146 conseils de l'éducation ont adopté une politique à cet égard.

En conclusion, M. Pavlove a tenu à rappeler que le document CULTURACTION sur la promotion du multiculturalisme et des relations interculturelles au palier élémentaire et au cycle moyen, réalisé par l'Association multiculturelle du district de Kenora, fut présenté à la conférence et très bien accueilli. Ce document a été recommandé par le Conseil au ministère des Affaires civiques et culturelles lors de sa réunion des 27 et 28 septembre 1985.

Après la présentation de M. Pavlove, les participants se réunirent à nouveau en plénière, et les délibérations furent dirigées par le vice-président, M. Hanny Hassan. Les recommandations des comités furent présentées par les personnes suivantes :

Comité directeur - M. Hanny Hassan
Région centrale A - M. Suwanda Sugunasiri
Région centrale B - Mlle Rita Cox
Région Nord - M. Ray Pavlove

Après une pause-café bien méritée, les participants se réunirent une dernière fois pour connaître les recommandations du Comité spécial sur les relations interconfessionnelles, présentées par Mme Mary Amyotte.

Le président du Conseil remercia ensuite les présidents de séances, les délégués, les conférenciers et le personnel de leur patience et de leur contribution au succès des deux journées de la rencontre. La séance fut ensuite levée.

## RÉUNION PLÉNIÈRE DES 7 ET 8 MARS 1986

### COMITÉ DIRECTEUR RECOMMANDATION 1

**Préambule**

ATTENDU QUE les organismes consultatifs provinciaux et fédéraux dans le domaine du multiculturalisme et des affaires civiques doivent partager leurs travaux de recherche, leurs conclusions et leurs préoccupations,

QUE les conseils consultatifs de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan se sont réunis à Régina (Saskatchewan) en 1977 pour échanger sur leurs priorités et programmes et n'ont pas eu d'autres occasions de le faire,

ET QUE la notion et les politiques du multiculturalisme ont évolué de façon importante et que de nouvelles questions ont surgi,

### RECOMMANDATION

en conséquence, le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario recommande qu'une conférence fédérale-provinciale des organismes consultatifs soit organisée aux fins suivantes :

a) définir les nouvelles questions qui ont surgi touchant le multiculturalisme,

b) établir des priorités en vue d'une action commune,

c) instituer une communication permanente entre les organismes consultatifs,

d) sensibiliser tous les Canadiens aux préoccupations des milieux ethnoculturels.

Proposé par Mme Mollye Nisker
Appuyé par Mlle Rita Cox
Adopté

### COMITÉ DIRECTEUR RECOMMANDATION 2

**Préambule**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, lors de la Première Guerre mondiale, a retiré leur citoyenneté à un certain nombre de citoyens canadiens d'origine austro-hongroise, emprisonné les membres de divers groupes ethnoculturels immigrés au Canada en provenance de l'empire austro-hongrois, qui regroupait des nations et des peuples de plusieurs cultures, langues et races, en les considérant comme des étrangers ennemis, et a fermé leurs écoles, leurs journaux et leurs publications,

QUE le gouvernement du Canada, lors de la Deuxième Guerre mondiale, a emprisonné les Japonais

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

et les Canadiens d'origine japonaise de la côte Ouest du Canada et confisqué et vendu leurs biens à un prix très inférieur à leur valeur marchande,

QU'aucun acte de sabotage, de terrorisme ou de violence quelconque pouvant être considéré comme un acte de traîtrise ou d'hostilité à l'égard du Canada n'avait été commis ni par les peuples originaires de l'empire austro-hongrois, ni par les peuples originaires de l'empire du Japon,

ET QUE l'on trouve aujourd'hui des survivants des injustices commises par le gouvernement canadien à l'endroit de nos concitoyens d'origine japonaise,

## RECOMMANDATION

il est recommandé que le gouvernement de l'Ontario utilise ses bons offices et tous les moyens à sa disposition pour persuader le gouvernement canadien de reconnaître les torts qu'il a ainsi causés à ces groupes ethnoculturels lors de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale;

et presse le gouvernement du Canada d'offrir aux Canadiens d'origine japonaise une indemnité raisonnable pour la perte de leurs biens et les affronts qu'ils ont subis au cours de la dernière guerre mondiale.

Proposé par Mme Mollye Nisker
Appuyé par Mme Mary Amyotte
Adopté

## COMITÉ DIRECTEUR RECOMMANDATION 3

### Préambule

ATTENDU QUE la promotion du multiculturalisme au Canada est fondée sur des activités diversifiées qui ont des incidences sur tous les aspects du multiculturalisme en Ontario, au Québec et dans les trois provinces des Prairies,

ET QU'il n'existe aucun relevé précis des politiques, programmes et activités en matière de culturalisme dans ces provinces, tout comme il n'y a pas de documents historiques sur leur évolution et l'importance des ressources financières qui y sont consacrées, et qu'il n'y a donc aucune coordination des activités en ce domaine,

## RECOMMANDATION

il est recommandé que le ministère des Affaires civiques et culturelles désigne un petit groupe de travail chargé d'élaborer une étude comparative complète sur ces questions, qui présenterait bien des avantages :

1. pour les provinces Maritimes et la Colombie-Britannique, où les activités multiculturelles sont beaucoup moins importantes;
2. pour les écoles, les collèges et les universités, qui commencent à considérer le multiculturalisme de façon plus sérieuse;
3. pour les entreprises, les organes d'information et les fonctionnaires, auxquels il arrive parfois de mal interpréter ou de dénaturer la volonté des gouvernements et des représentants élus des citoyens dans leurs efforts pour favoriser le multiculturalisme;
4. pour les provinces qui ont déjà adopté une politique en matière de multiculturalisme et cherchent à la mettre en oeuvre par le biais de divers programmes, organismes et services et qui pourront ainsi mieux coordonner leurs activités et leurs programmes avec les autres pour atteindre une efficacité toujours plus grande;
5. pour le ministère des Affaires civiques et culturelles et la province de l'Ontario, qui recevraient les témoignages de reconnaissance des divers autres types d'établissements et d'organismes, y compris des milieux ethnoculturels, qui verraient que l'Ontario est à la fine pointe de la promotion du multiculturalisme au Canada.

Proposé par M. Paul Harris
Appuyé par M. Suwanda Sugunasiri
Adopté

## COMITÉ DE LA RÉGION CENTRALE A RECOMMANDATIONS

### Préambule

Nous pensons que la presse écrite et électronique exerce une influence sociale considérable. Les efforts personnels ou collectifs du Conseil en vue de sensibiliser tous les secteurs de la société au multiculturalisme doivent donc être conjugués à ceux des médias d'information. Les recommandations ci-après tiennent compte de cette donnée de base.

Elles partent du postulat implicite que l'information est toujours subjective. Ce phénomène peut être constaté dans les éditoriaux, dans les décisions quotidiennes des journalistes sur les sujets traités ou les points de vue présentés, et dans les décisions des responsables de la publication des rapports, articles et reportages.

Nous pensons également que la liberté de presse implique nécessairement la responsabilité sociale correspondante de s'assurer que les comptes rendus sont le reflet exact de la réalité sociale. Il en découle que les organes d'information jouent effectivement un rôle de premier plan dans l'opinion publique.

Selon la perception du public en général et les conclusions des travaux de recherche spécialisés, les médias d'information peuvent faire davantage pour s'acquitter de cette responsabilité, en s'assurant que l'information qu'ils diffusent reflète véritablement le caractère multiculturel de la société.

À la lumière de ces observations, le Comité de la région centrale A présente les recommandations suivantes.

## RECOMMANDATION I

ATTENDU QUE les progrès du multiculturalisme dépendent de l'action concertée de toutes les composantes de la société, il est recommandé

que le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario et le ministère des Affaires civiques et culturelles organisent conjointement une conférence sur le *multiculturalisme et les médias d'information en Ontario*, et invitent les groupes suivants à y participer :

- la presse écrite
- la presse électronique
- la presse des milieux ethniques
- le Conseil de presse de l'Ontario
- la Galerie de la presse d'Ottawa
- les écoles de journalisme
- les milieux de la publicité
- les arts d'interprétation, visuels et littéraires
- les quatre grandes chaînes de télévision ontarienne

Que cette conférence soit organisée, de préférence, avant mars 1987.

Proposé par M. Suwanda Sugunasiri
Appuyé par M. Vladimir Mauko
Adopté

## RECOMMANDATION 2

ATTENDU QUE les travaux de recherche sont essentiels aux échanges continus avec les médias d'information, il est recommandé

que le ministère des Affaires civiques et culturelles accepte de financer, en collaboration avec l'école de journalisme d'une université ontarienne, la réalisation de travaux de recherche par le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario.

Proposé par M. Sardara Singh Chera
Appuyé par M. Vladimir Mauko
Adopté

## RECOMMANDATION 3

Le rôle de premier plan joué par le gouvernement en vue de sensibiliser tous les secteurs de la société ontarienne au multiculturalisme est un élément essentiel de toute politique officielle. À titre d'indication de la volonté délibérée du gouvernement de mettre en oeuvre sa politique multiculturelle, il est recommandé

que le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario présente au ministre la recommandation ci-après à l'intention du cabinet :

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

1. a) que le Comité du cabinet sur les rapports entre les races devienne le Comité du cabinet sur les relations interraciales et multiculturelles, afin de mieux souligner les aspects positifs de la politique gouvernementale;

   b) comme la mise en oeuvre des politiques sur les relations interraciales et multiculturelles est tributaire des budgets alloués, que le Comité du cabinet visé en 1.a) soit élargi pour inclure le trésorier de l'Ontario et le ministre du Revenu;

   c) comme le président de la Commission des droits de la personne est membre permanent du Comité du cabinet sur les rapports entre les races, que les effectifs du comité soient élargis pour inclure le président du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario;

2. a) qu'un Secrétariat aux relations interraciales et multiculturelles soit constitué, sous la direction du Comité du cabinet sur les relations interraciales et le multiculturalisme, et ait pour mandat de mettre en oeuvre dans tous les ministères et organismes gouvernementaux les politiques du gouvernement sur les relations interraciales et multiculturelles et en surveiller l'application;

   b) que le Secrétariat soit doté d'un "groupe de travail" constitué d'un membre de chacun des ministères et organismes gouvernementaux;

   c) que le groupe de travail élargi relève du Secrétariat et ait qualité d'agent de liaison auprès des divers ministères ou organismes concernés.

Proposé par Mme Mary Amyotte
Appuyé par M. Paul Harris
Adopté

## COMITÉ SPÉCIAL SUR LES RELATIONS INTERCONFESSIONNELLES RECOMMANDATION

**Préambule**

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario entend préserver et enrichir notre patrimoine multiculturel,

QU'un élément essentiel du multiculturalisme est la diversité des confessions religieuses et des convictions et valeurs spirituelles,

QUE la compréhension et l'acceptation de la diversité des groupes qui composent la population ontarienne est une condition préalable au progrès d'une société multiculturelle,

QUE les membres de la société ontarienne ne peuvent se comprendre les uns les autres qu'en connaissant mieux leurs valeurs et leurs traditions,

QUE la compréhension et l'appréciation des autres commencent dès l'enfance,

ET QUE le système d'éducation de l'Ontario est responsable de l'éducation des jeunes Ontariens,

## RECOMMANDATION

en conséquence, le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario recommande au gouvernement de l'Ontario

que les articles 28 et 29 du Règlement 262 de la Loi sur l'éducation soient modifiés pour tenir compte des besoins et des attentes de la population ontarienne touchant l'éducation aux relations interconfessionnelles, et exigent :

- l'intégration au programme scolaire de textes appropriés reflétant la reconnaissance et l'appréciation de toutes les confessions religieuses et les croyances et valeurs spirituelles représentées en milieu scolaire,
- l'intégration au programme scolaire d'études sur les relations interconfessionnelles en vue de favoriser une meilleure compréhension des croyances et valeurs religieuses et spirituelles des autres.

L'amélioration des relations interconfessionnelles passe par la compréhension et le respect de la religion et des croyances d'autrui, la sensibilisation aux valeurs spirituelles communes et l'acceptation de la diversité des formes d'expression religieuse.

Proposé par Mme Mary Amyotte
Appuyé par M. Suwanada Sugunasiri
Adopté

# POUR MIEUX CONNAÎTRE VOTRE RÉGION et les présidents des comités régionaux et des comités spéciaux

## PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS

M. Stanley W. Frolick, c.r.
Président

M^lle Rita Cox
Présidente, Région centrale B

M^me Maggie Milne
Vice-présidente

M. George Maroosis
Président,
Région Nord

M. Hanny Hassan
Vice-président

M. Philip Alexander
Président,
Région Sud-Ouest

M. Suwanda Sugunasiri
Président,
Région centrale A

M. Jason Yee
Président,
Région Est

## COMITÉS SPÉCIAUX

M^me Mary Amyotte
Présidente, Comité spécial
sur les relations intercon-
fessionnelles

M. Vladimir Mauko
Président, Comité de rédaction

M^lle Madeline Ziniak
Présidente, Comité spécial
sur l'Année internationale
de la jeunesse

M^me Vara Singh
Présidente, Comité spécial
sur les immigrantes

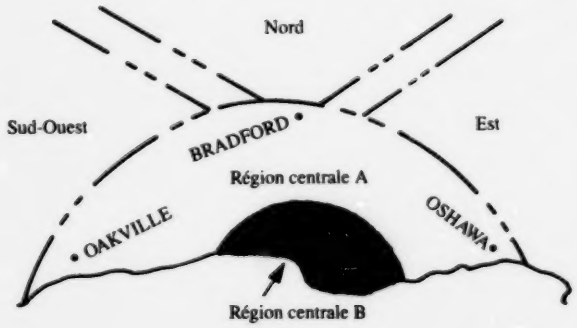

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

## RÉGION CENTRALE A, 1985 / 1986

### PRÉSIDENT
M. Suwanda H.J. Sugunasiri

### MEMBRES
M. Paul Harris (président suppléant)
M. William Bassel, c.r.
M. Sardara Singh Chera
M. Nykola Chreptiuk
M. Asif A. Khan
Mme Raquel Marziali
Mme Elvira Sanchez de Malicki
M. Vladimir Mauko
Mme Talat Muinuddin
Mme Mollye Nisker
M. Tiet Van Nguyen
Mme Vara Singh

### Autres membres du Comité régional depuis septembre 1985 :

Mme Eva Terp (suppléante)
Mme Irene Chu
Mme Valerie Mah
M. Shahida Khan

### Sous-comité sur les médias
M. Suwanda Sugunasiri (président)
M. William Bassel, c.r.
M. Sardara Singh Chera
M. Paul Harris

### Sous-comité sur la sensibilisation des réseaux
Mme Elvira Sanchez de Malicki (présidente)
M. Sardara Singh Chera
M. Nykola Chreptiuk
Mme Mollye Nisker

M. Sugunasiri a déclaré que l'exercice écoulé avait été fertile en réalisations pour le comité régional, dont les travaux ont surtout été axés sur les efforts de sensibilisation des réseaux officiels. Le comité a cherché à savoir dans quelle mesure les institutions canadiennes qui desservent le milieu multiculturel répondent vraiment aux besoins de ce milieu. Les efforts ont porté sur le secteur public et le secteur privé, et deux sous-comités ont été mis sur pied à cette fin.

Le sous-comité sur les médias a cherché à poursuivre le travail de sensibilisation des organes d'information entrepris l'année précédente. En septembre 1984, un rapport élaboré à partir d'une étude officieuse sur la presse écrite de Toronto, menée par le comité sur les médias et les communications, avait été adopté et ses recommandations devaient faire l'objet d'un suivi. Au cours de l'exercice, le travail principal du Comité de la région centrale A a porté sur l'approfondissement des recommandations de ce comité en vue de leur adoption et de leur mise en oeuvre par le Conseil. Ce travail répondait au désir qu'entretenait depuis toujours le Conseil de sensibiliser les médias d'information aux questions multiculturelles. Le comité régional espère que ces recommandations seront mises en oeuvre au cours du prochain exercice.

Le sous-comité sur les médias a apporté une contribution importante au travail du Conseil. L'établissement de contacts extérieurs a été l'une des questions dont le Conseil a débattu à plusieurs reprises au cours de l'exercice. De par leur travail, les membres du Conseil doivent établir des contacts avec les particuliers et les groupes du secteur public et du secteur privé à des fins d'information et de consultation. Comme ils sont tout à la fois les porte-parole d'un organisme du gouvernement provincial et des citoyens responsables à l'égard de leurs milieux ethnoculturels respectifs, les négociations qu'ils entreprennent exigent du tact et de la diplomatie. Au cours des dix dernières années, les décisions sur l'à-propos et l'approche de ces contacts extérieurs étaient laissées au jugement de chaque membre. De façon générale, c'était là une bonne façon de procéder. Mais les recommandations du sous-comité sur les médias d'information — dont un certain nombre portent expressément sur les contacts avec les médias — ont souligné la nécessité d'élaborer des directives *générales* en cette matière.

La constitution d'un sous-comité directeur peut être attribuable en partie aux suggestions présentées par le Comité de la région centrale A. Ce sous-comité, présidé par M. Philip Alexander, comprend les membres suivants : M. George Maroosis, M. Suwanda Sugunasiri et Mlle Madeline Ziniak. On lui doit le document "Directives sur les contacts avec l'extérieur", préparé par M. Alexander et adopté par le Conseil.

Le sous-comité sur la sensibilisation des réseaux officiels a axé ses principaux efforts sur les domaines de compétence des organismes gouvernementaux suivants : le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère des Affaires civiques et culturelles (Maison d'accueil de l'Ontario), l'aide juridique, le ministère des Services correctionnels, et de façon particulière sur les services policiers et les centres d'emploi et d'immigration. Ses membres ont d'abord cherché à savoir si ces divers services sont offerts dans les milieux où ils résident chacun. Le travail a surtout porté au cours de l'exercice sur la collecte des données. Ces efforts devraient être accompagnés d'un suivi et de recommandations concrètes au cours du prochain exercice.

Malgré des changements qui sont survenus parmi les membres, il a été possible d'avoir des réunions, qui ont eu lieu alternativement en semaine et les fins de semaine. Le comité plénier de la région centrale A a tenu huit réunions, ainsi que le sous-comité sur les médias d'information, et le sous-comité sur la sensibilisation des réseaux officiels s'est réuni à cinq reprises.

Dans l'ensemble, le Comité de la région centrale A a connu une année fructueuse et éprouve une vive satisfaction à travailler avec un si grand nombre de membres qualifiés et dévoués. Je tiens à remercier chacun des membres du comité et des deux sous-comités des nombreuses heures de travail ardu qu'ils ont consacrées à leurs tâches. Je remercie tout particulièrement M. Peter Desbarats, de l'école de journalisme de l'Université Western Ontario, qui nous a fait profiter de sa connaissance des médias. Je remercie également Mlle Madeline Ziniak, membre du Comité de la région centrale B et de l'ancien Comité sur les médias et les communications, pour sa précieuse participation aux délibérations du Comité. Nous devons également beaucoup au personnel administratif, dont la sympathie et la bonne humeur nous ont permis de respecter nos échéances. Enfin, toute notre gratitude au président du Conseil, M. Stanley Frolick, pour son appui et sa précieuse collaboration.

M. Suwanda H.J. Sugunasiri
Président

## RÉGION CENTRALE B, 1985 / 1986

### PRÉSIDENTE
Mlle Rita Cox

### MEMBRES
Mlle Madeline Ziniak (présidente suppléante)
Mme Valve Andre
M. Steven Cha
M. Alex Christie
M. Richard Cumbo
Mme Deborah De Morais
Mme Kappu Desai
Mme Ramune Jonaitis
M. Asif Khan
Mme Mary Laszlo
M. Eric Lindsay, c.r.
M. Churchill Piggott
M. Nisar Sheraly

Le Comité s'est réuni à plusieurs reprises, depuis le début de l'été 1985 jusqu'au milieu du printemps 1986. La plupart de ses membres ont participé aux principales activités organisées.

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

## Colloque sur les personnes handicapées et les milieux ethnoculturels

Il est déjà difficile pour une personne physiquement ou mentalement handicapée d'être acceptée dans son milieu, encore plus lorsqu'elle appartient à un groupe ethnoculturel différent. Si, par surcroît, cette personne est de sexe féminin, elle se retrouve au plus bas échelon de la société. Le public et les représentants de 20 organismes qui ont des contacts avec les milieux ethnoculturels et les personnes handicapées se sont retrouvés à la Bibliothèque publique de la Communauté urbaine de Toronto, le 14 juin 1985, pour échanger avec les membres des comités des régions centrales A et B du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario.

Cette rencontre avait été organisée par le sous-comité sur les personnes handicapées et les minorités ethniques, du Comité de la région centrale B.

La rencontre s'est ouverte par une table ronde, au cours de laquelle trois représentants des milieux ethnoculturels ont fait part de leurs difficultés et préoccupations personnelles. Après le lunch, les participants se sont répartis en quatre groupes pour discuter des objectifs de leurs organismes respectifs et des problèmes des personnes handicapées des milieux ethnoculturels.

Les participants ont discuté d'un grand nombre de sujets et se sont concertés pour élaborer les recommandations suivantes :

1. Mettre sur pied un comité spécial sur l'accessibilité, comprenant des représentants des consommateurs pour s'assurer que tous les immeubles achevés, en voie de construction ou en attente d'un permis soient accessibles aux handicapés.
2. L'accessibilité doit faire l'objet d'un contrôle de la part des groupes ethnoculturels. Toutes les personnes handicapées des groupes ethnoculturels devraient être sensibilisées à leurs droits en matière d'accessibilité grâce aux efforts de la presse des milieux ethnoculturels.
3. Les pouvoirs publics doivent faire savoir que des fonds sont prévus pour la rénovation des immeubles "inaccessibles".
4. Les personnes handicapées doivent être informées de leurs droits en matière de transport.
5. Les personnes handicapées doivent avoir accès à tous les nouveaux véhicules de transport en commun, ou recevoir des subventions pour utiliser un véhicule spécial de transport.
6. Les services municipaux de santé devraient avoir des liens de collaboration plus étroits avec les bibliothèques et les services sociaux.
7. Les services municipaux de santé devraient faire appel aux milieux ethnoculturels dans leurs campagnes de relations publiques.
8. En raison des rapports étroits qui existent entre les institutions religieuses et les groupes ethnoculturels, ces institutions pourraient servir d'intermédiaires pour faciliter les contacts des groupes ethnoculturels avec les services policiers ou les services gouvernementaux.
9. La télévision, surtout la câblodiffusion, devrait servir davantage aux fins d'éducation publique (par exemple, l'émission "Ethnicity", au canal 10).
10. Il importe d'offrir des services d'orientation aux personnes récemment atteintes d'un handicap et à leurs familles.
11. Des programmes de sensibilisation doivent être intégrés au programme scolaire.
12. Il importe de faire connaître davantage au public les personnes handicapées des milieux ethnoculturels.
13. La plupart des tests administrés aux enfants s'adressent aux enfants anglo-saxons de classe moyenne. Il devrait y avoir des tests sans référence culturelle pour ceux qui ont des difficultés d'apprentissage.
14. Le gouvernement devrait fournir aux groupes et aux entreprises des incitations financières pour l'acquisition de matériel susceptible de favoriser les communications avec les personnes handicapées.
15. Il devrait y avoir une collaboration plus étroite entre le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario et le Conseil consultatif de l'Ontario sur les handicapés physiques.
16. Il importe que les groupes ethnoculturels soient mieux représentés au Conseil consultatif de l'Ontario sur les handicapés physiques.
17. Il importe que le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario définisse les préoccupations des personnes handicapées.
18. Il importe d'organiser une conférence ou une réunion publique avec le Conseil consultatif de l'Ontario sur les handicapés physiques.
19. Assurer le suivi des activités fédérales, notamment des modifications à la Loi sur l'immigration en ce qui a trait aux personnes physiquement handicapées.
20. Les organismes gouvernementaux doivent embaucher des personnes provenant des divers milieux ethnoculturels.
21. Il faut apporter des solutions aux questions fondamentales suivantes : logement, transport, emploi, aide financière et manque de services.

Au cours des discussions qui ont suivi cette rencontre, M^lle^ Madeline Ziniak a souligné que l'une des conclusions importantes de ces échanges a porté sur la nécessité de disposer d'ouvrages enregistrés sur bande sonore. Le gouvernement est conscient de ce besoin particulier, tout comme l'Institut national canadien pour les aveugles, qui reçoit effectivement des fonds à cette fin, mais ce matériel doit être encore plus largement diffusé. Les bibliothèques doivent aussi être mieux exploitées. M^me^ Mary Amyotte a rappelé que l'on peut se procurer auprès des services d'éducation permanente du ministère de l'Éducation du matériel sonore sur les langues d'origine, et qu'il serait très utile qu'il y ait des communications plus étroites entre les services gouvernementaux et les services d'éducation en général.

## ÉCHANGES AVEC LES JEUNES

Dans le cadre du mandat du Conseil et dans le sillage de *l'Année internationale de la jeunesse*, le Comité de la région centrale B a pensé que la façon la plus convaincante de traduire les objectifs déclarés du Conseil serait d'organiser des échanges libres avec les jeunes des milieux ethnoculturels sur leurs difficultés actuelles.

L'idée d'organiser un symposium fit alors son chemin, et le thème *d'un dialogue avec les jeunes* fut retenu, en conformité avec le genre de communications ouvertes avec les principaux secteurs de la société préconisé par le Conseil.

Le symposium visait aussi à atteindre quelques-uns des objectifs du Conseil, notamment celui d'encourager les groupes ethnoculturels à partager avec le public la richesse et la diversité de leur patrimoine culturel.

Le comité de planification envoya des invitations aux milieux vietnamiens, ukrainiens, portugais, asiatiques, antillais et polonais, leur demandant de déléguer chacun six participants, garçons et filles, de 15 à 24 ans. Chaque délégation devait se choisir un représentant chargé d'animer un atelier. L'atelier devait être le plus libre possible, pour favoriser la participation des jeunes et encourager les échanges. Chaque atelier devait aussi se choisir un secrétaire. Des personnes ressources représentant le Conseil furent invitées comme observateurs aux ateliers, pour encourager les jeunes à participer aux échanges.

Les sujets de discussion furent choisis parmi une liste de préoccupations essentielles des jeunes, analogues aux problèmes définis par le comité sénatorial sur la jeunesse.

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

La présidente du Comité de la région centrale B, Mlle Rita Cox, inaugura le symposium et présenta au nom du Conseil les lauréats de l'Année internationale de la jeunesse. Le travail en atelier commença ensuite.

**Les jeunes et l'éducation**

Les participants à ces ateliers ont cherché à définir le rôle de l'éducation dans la préparation à un emploi, à partir de leurs objectifs personnels en matière professionnelle. De l'assentiment général, si le réseau officiel d'éducation présente bien des avantages, il souffre aussi d'importantes lacunes.

La structure actuelle des cours dans les écoles limite les jeunes et ne leur donne pas ce qu'il faut pour relever les défis qui les attendent. En ce qui a trait à l'orientation professionnelle et à la préparation au marché du travail, tous les participants conclurent que le système d'éducation ne peut répondre aux attentes des jeunes.

En outre, la notion d'ancienneté favorise chez certains enseignants un sentiment de suffisance, et certains n'arrivent pas à relever le défi permanent de l'éducation, encore plus complexe en raison de la diversité ethnoculturelle toujours plus grande de la population étudiante.

Les représentants des jeunes se sont dit d'avis que l'orientation professionnelle devrait être une responsabilité commune des parents et de l'école. Ils pensent aussi que le programme scolaire devrait tenir compte davantage des réalités contemporaines et accorder plus d'importance aux affaires internationales qu'au contexte canadien. Enfin, les enseignants étant perçus comme des suppléants de la famille, ils devraient suivre un programme qui les sensibiliserait aux besoins et aux aspirations des élèves des milieux ethnoculturels.

**Les jeunes et l'emploi**

Les participants à ces ateliers ont discuté des obstacles qui les empêchent d'obtenir un emploi, surtout dans le secteur de la haute technologie. La perspective du chômage est la frustration la plus grande qu'éprouvent les jeunes d'aujourd'hui. Les jeunes des milieux ethnoculturels se trouvent écartés généralement des possibilités d'emploi de deux façons :

- ils se font dire qu'ils sont trop qualifiés ou qu'ils ne sont pas assez qualifiés pour certains emplois;
- ils se font dire qu'ils manquent d'expérience pour occuper tel ou tel emploi, mais ils ne peuvent acquérir de l'expérience s'ils ne travaillent pas.

Les participants pensent également que les qualifications des jeunes des milieux ethnoculturels sont tout à fait secondaires et ne peuvent rien contre une certaine forme de favoritisme qui joue par le biais des contacts. Sur les formulaires de demande d'emploi, les candidats sont souvent tenus de répondre à des questions sur leur lieu ou pays d'origine. Les jeunes pensent que ces questions servent à exclure ceux qui viennent des milieux ethnoculturels.

Les participants se sont dits convaincus que les entreprises se contentent parfois d'engager quelques jeunes des milieux ethnoculturels pour ne pas se faire accuser de racisme.

Parmi les solutions envisagées, les jeunes ont préconisé l'acceptation d'une responsabilité tripartite entre les employeurs, les collectivités et les organismes gouvernementaux respectifs. Les employeurs devraient être incités à embaucher des jeunes des milieux ethnoculturels et à instituer des programmes officiels de formation professionnelle pour des emplois à temps plein, à temps partiel et temporaires. Les organismes des milieux ethnoculturels devraient organiser divers services tels que la recherche d'un emploi, des colloques de préparation professionnelle, des programmes de formation professionnelle et des services d'orientation psychologique. Enfin, les participants ont proposé la création d'un organisme tripartite composé de représentants du milieu scolaire, des entreprises et des services gouvernementaux, chargé de favoriser, voire de contrôler, la mise en oeuvre des programmes de travail en temps partagé. Par le biais de ces programmes, les jeunes pourraient profiter d'une formation en cours d'emploi tout en fréquentant l'école.

**Les jeunes et les questions sociales et familiales**

Les participants à ces ateliers ont cherché à définir les problèmes socioculturels, notamment en ce qui a trait aux traditions et aux valeurs, et à proposer des solutions. Ils ont considéré que ce thème était particulièrement difficile, car ils devaient discuter le plus objectivement possible de questions relevant de valeurs subjectives.

Ce sont les parents qui exercent l'influence la plus profonde sur la formation, car la plupart des valeurs culturelles et des modèles de comportement s'acquièrent dans la famille. Mais les conflits entre les générations surgissent lorsque les valeurs traditionnelles normales transmises par les parents à leurs enfants sont considérées dépassées dans le contexte culturel canadien. De l'avis des participants, ce contexte se ressent considérablement de l'influence de la petite société des semblables et de son "code" de comportement et des valeurs idéales présentées constamment par les médias d'information.

Les jeunes des milieux ethnoculturels, tiraillés entre deux cultures, peuvent cependant profiter de cette situation inédite pour renforcer leur valeur morale. Des cours d'éducation aux adultes sur des sujets tels que le conditionnement culturel et des services juridiques devraient être offerts par les établissements d'enseignement aux parents des jeunes des milieux ethnoculturels, pour qu'ils connaissent mieux le système canadien.

Enfin, les participants se sont dits d'avis que certaines questions, par exemple l'intégration à la culture canadienne ou l'assimilation à cette culture, les conflits entre les générations ou le choc culturel sont des questions qui relèvent de chacun. Les jeunes peuvent se former en prenant des décisions personnelles leur permettant d'établir un équilibre harmonieux entre les meilleurs aspects des deux cultures.

**Conclusion du symposium**

Les participants aux ateliers devaient discuter à partir du scénario suivant : vous avez été invités à conseiller le gouvernement sur les problèmes les plus urgents des jeunes d'aujourd'hui et à lui présenter des solutions. Les jeunes ont étudié les problèmes suivants : l'éducation, l'emploi, les questions familiales et sociales, la discrimination, l'alcool, les drogues et la sexualité.

Lors d'une réunion du Comité de la région centrale B, après le symposium, Mme Mary Amyotte a proposé que le Conseil mette sur pied une section des jeunes, dont les préoccupations, les idées et l'influence sont souvent sous-estimées. Après un débat animé, il fut recommandé que le Comité sur l'Année internationale de la jeunesse, qui devait être dissous à la fin de l'exercice, poursuive son existence et devienne le Comité des jeunes, chargé de travailler avec un groupe de jeunes de l'extérieur. Un grand nombre de membres du Comité sur l'Année internationale de la jeunesse étant présents à la réunion, cette formule fut chaleureusement accueillie.

**Rapport du comité sur les relations interconfessionnelles**

Mme Mary Amyotte présenta le rapport du Comité sur le Règlement 262 (début et fin d'une journée d'école). Le terme "interconfessionnel" ayant présenté des difficultés en raison de sa signification inexacte, il fut recommandé au Comité de faire préciser ce point à l'occasion d'échanges avec les diverses institutions religieuses.

**Réunion plénière des 27 et 28 septembre 1985**

La présidente de la région centrale B, Mlle Rita Cox, a présenté le rapport du Comité, qui résume les activités entreprises, souligne le thème principal de l'année (l'égalité) et présente un certain nombre de recommandations.

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

**Les personnes âgées**
Le Comité a manifesté un intérêt particulier pour les problèmes des personnes âgées. En janvier 1986, Mme Kappu Desai, membre du Comité de la région centrale B, présenta le rapport d'une étude qu'elle avait effectuée sur les personnes âgées en collaboration avec Mme Valerie Mah. L'étude est fondée sur des discussions avec divers spécialistes en gériatrie et renvoie à un article publié récemment dans le *Toronto Star*, intitulé "Old Age Explosion".

Mme Desai communiqua les résultats de ce travail :

1. Comme il n'existe pas d'études importantes sur les milieux ethnoculturels, il importe de définir les besoins particuliers des divers groupes.
2. Les services actuellement offerts aux groupes ethnoculturels sont insuffisants.
3. Les besoins de ces groupes sont pratiquement inconnus de la part des organismes gouvernementaux et doivent faire l'objet d'une étude.
4. Les principaux responsables des foyers ethnoculturels doivent être répertoriés et faciles à contacter.
5. Des études sont nécessaires sur la façon dont les personnes âgées sont perçues dans la société.
6. Les personnes âgées sont souvent d'avis qu'elles sont "usées" et manquent de fierté et d'estime d'elles-mêmes.
7. Elles ont souvent des problèmes au sein de leurs propres groupes ethnoculturels.

Mme Desai présenta ensuite les suggestions suivantes de nature à aider les personnes âgées des milieux ethnoculturels à résoudre ces problèmes :

1. Des spécialistes devraient être invités à faire des conférences aux personnes âgées dans les établissements.
2. Des études devraient être faites pour connaître le nombre de foyers pour personnes âgées et l'intérêt qu'ils portent aux groupes ethnoculturels.
3. Un atelier devrait être organisé par le Comité de la région centrale B, en collaboration avec des spécialistes qui connaissent les problèmes des personnes âgées.

**Questions ethnoculturelles à Scarborough**
Le Conseil de l'éducation de Scarborough a institué un Comité consultatif sur les relations interraciales et étudié les sujets suivants :

- contenu des programmes
- embauchage et promotion du personnel
- sensibilisation
- évaluation
- programme des langues d'origine

La Section des rapports entre les races de la Commission ontarienne des droits de la personne a rencontré la Direction des ressources humaines du Comité sur les relations interraciales et multiculturelles de Scarborough, qui s'était dit consternée devant la lenteur des changements apportés en vue de refléter la réalité multiculturelle de Scarborough. Les groupes minoritaires se voient toujours refuser des chances égales d'évaluation équitable et des possibilités d'emploi dans le secteur de l'enseignement, de l'administration, des services municipaux, etc.

Le Comité de la région centrale B est d'avis que les préoccupations des résidents de Scarborough doivent être analysées en vue de résoudre les problèmes auxquels les groupes minoritaires sont confrontés.

**Points à étudier**
Le Comité de la région centrale B est d'avis que les points suivants méritent d'être étudiés :

- les structures régionales du Conseil;
- les objectifs prioritaires du Conseil;
- les sujets abordés cette année doivent-ils être repris au cours du prochain exercice?;
- s'assurer que les comités spéciaux ont consulté tous les comités régionaux pour avoir une vue d'ensemble sur les divers sujets;
- préparer un autre colloque sur les personnes âgées en milieu urbain, en collaboration avec le Conseil consultatif approprié établi par le gouvernement.

Mlle Rita Cox
Présidente

## RÉGION EST, 1985/ 1986

### PRÉSIDENT
M. Jason Yee

### MEMBRES
Mme Mary Amyotte
M. Benson Osome
M. Philip Quattrocchi
M. Tito Santos

Les membres du Comité de la région Est se sont réunis régulièrement une fois par mois. Ils ont débattu de plusieurs sujets et fait des recherches pour établir les priorités suivantes : les centres multiculturels, les contacts avec les groupes ethnoculturels de la région pour déterminer les besoins des petites localités et des centres importants, et les installations à l'intention des personnes âgées de tous les milieux ethnoculturels.

Chaque membre devait se renseigner sur la perception des centres multiculturels dans son milieu et mettre en commun ses conclusions et ses idées.

De l'avis général, les centres multiculturels permettront aux divers groupes ethnoculturels de resserrer leurs liens et de réaliser ensemble leurs projets communautaires.

Mme Lorna Cunningham, conférencière invitée du ministère des Affaires civiques et culturelles, a parlé lors d'une réunion des centres multiculturels dans la région Est, de leurs services et de leur financement.

L'insuffisance des services offerts par les organismes gouvernementaux demeure un sujet de préoccupation. Les seuls services disponibles sont les cours de formation linguistique, les programmes d'orientation, les programmes d'hébergement des nouveaux venus et les services de traduction à l'intention des immigrants la première année. Nous pensons que ces services sont insuffisants.

Les membres du Comité sont d'avis que le programme d'accueil des nouveaux Ontariens devrait comporter un suivi un an après leur arrivée. Des services de formation professionnelle et linguistique devraient aussi être accessibles aux immigrants qui sont ici depuis quelques années.

Le Comité a tenu une assemblée générale à Kingston, où il a rencontré les représentants des divers groupes ethnoculturels. Nous pensons que ces contacts personnels sont très importants et que chaque région devrait non seulement présenter des recommandations officielles au ministère des Affaires civiques et culturelles, mais aussi informer constamment le ministère, par le biais du Conseil, des besoins et réalisations des milieux ethnoculturels.

Le Comité n'a aucune recommandation officielle à présenter, mais entend approfondir ces questions.

M. Jason Yee
Président

## RÉGION NORD, 1985/ 1986

### PRÉSIDENT
Mme Ruth Corbett (jusqu'au 29 août 1985)
M. George Maroosis (depuis le 29 août 1985)

### MEMBRES
M. Arno Ambel
M. Peter Bertuzzi
M. Bernard Laberge
Mme Louise Landriault
M. Morris Melenchenko
M. Raymond Pavlove
M. Edwin Pearson
Mme Louise Skrobica

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

Le programme CULTURACTION, parrainé par l'Association multiculturelle de Kenora, est la réalisation la plus importante de la région Nord. Ce matériel pédagogique est utilisé au cycle élémentaire pour sensibiliser directement les jeunes au multiculturalisme. Lors de la réunion plénière du Conseil, les 27 et 28 septembre 1985, la région Nord a présenté au gouvernement de l'Ontario une recommandation sur l'utilisation du programme CULTURACTION dans les écoles ontariennes.

Nous avons appris avec satisfaction que le gouvernement, par le biais du ministère des Affaires civiques et culturelles et du ministère de l'Éducation, reconnaît la valeur de ce programme, qui a fait l'objet d'une présentation spéciale par Mme Irene Kidd McQuaig, de l'Association multiculturelle de Kenora, lors de la Conférence sur les relations interraciales et ethnoculturelles tenue à Toronto, à l'Hôtel Constellation, les 19, 20 et 21 mars. Deux membres du Comité ont participé à cette conférence et animé des ateliers sur la gestion par les Amérindiens de leurs écoles, à Islington (Mme Ruth Corbett) et sur les programmes d'échanges d'étudiants (M. Ray Pavlove).

Le Comité de la région Nord tient à féliciter l'Association multiculturelle de Kenora de ce projet remarquable et annonce avec plaisir que le programme du cycle intermédiaire (deuxième étape) est presque achevé et sera bientôt publié.

Une rencontre régionale à North Bay, les 2 et 3 novembre, a permis de discuter d'un programme pilote à l'intention des personnes âgées, qui pourrait servir de modèle aux milieux ethnoculturels. Des recommandations ont aussi été présentées sur les autres programmes à l'intention des personnes âgées. Des rencontres avaient déjà eu lieu avec le promoteur du projet pilote de Parry Sound, M. Jack Brown, et sa formule d'aide aux jeunes et aux personnes âgées a été chaleureusement accueillie. Une réunion fut convoquée à Toronto le 8 février pour étudier la participation du Conseil au projet et élaborer des recommandations. M. Jack Brown, M. Joe Hoffman, du bureau du Commissaire à la jeunesse, et Mme Elizabeth Szalowski, du Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or, ont participé à cette réunion avec des membres du Comité de la région Nord. Ils ont discuté de cette formule, de son orientation et du rôle que pourrait jouer le Conseil, par le biais du Comité de la région Nord ou d'un comité spécial, dans l'élaboration de programmes pour les personnes âgées des milieux multiculturels.

Le Comité de la région Nord est d'avis que le Conseil devrait constituer un comité spécial chargé d'élaborer des recommandations précises sur la façon de répondre aux besoins des personnes âgées des milieux multiculturels. Cette recommandation a été présentée au Comité directeur, puis à la réunion plénière des 7 et 8 mars 1986.

Le Comité de la région Nord n'a pas eu suffisamment de temps et de ressources pour approfondir les questions sur la conservation du patrimoine culturel, surtout pour les immigrants de deuxième et troisième générations, et les nombreuses difficultés qu'éprouvent les groupes ethnoculturels dans leurs efforts pour conserver leurs centres communautaires ou leurs centres sportifs par suite des hausses de taxes et des nouveaux règlements.

M. George Maroosis
Président

## RÉGION SUD-OUEST, 1985 / 1986

### PRÉSIDENT
M. Philip Alexander

### MEMBRES
Mme Pegi Walden (présidente suppléante)
M. Hanny Hassan (agent d'information)
M. Vincent Bucci
Mme Caroline Di Cocco
M. Lawrie Edinboro
M. Joseph Martinelli
M. Tim Oikawa
M. August Popp
M. Zygmunt Zbucki

Le Comité de la région Sud-Ouest a approfondi plusieurs questions au cours de l'exercice, et chacune fait l'objet des quelques observations ci-après.

**Éducation**
Le Comité a accordé la priorité à l'éducation, notamment au rôle du multiculturalisme à l'école, surtout dans l'enseignement des matières telles que l'histoire et la géographie. Ce sujet de préoccupation s'explique en partie par les modifications apportées aux cours offerts dans certains conseils scolaires, ainsi que par les changements que peut apporter la mise en oeuvre d'un important document général du ministère de l'Éducation (Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur), qui sert de fondement à l'élaboration de nouveaux programmes-cadres pour le cycle intermédiaire et le cycle supérieur.

Des recherches privées effectuées dans plusieurs conseils scolaires de la région Sud-Ouest ont indiqué que le nombre de cours distincts (mais facultatifs) sur le multiculturalisme a considérablement diminué dans certaines régions. Le Comité a alors assuré un suivi sur cette question, à l'aide d'un questionnaire, pour déterminer la place que devraient occuper les questions multiculturelles dans le programme scolaire, selon les responsables des sections d'histoire et de géographie. Les résultats de ce travail devraient être présentés au Comité directeur à l'automne 1986.

**Collaboration au travail des comités spéciaux**
Les observations des membres sur les comités spéciaux sont un élément habituel de l'ordre du jour de nos réunions, ce qui permet au Comité de mieux connaître les activités et les travaux des comités spéciaux auxquels nos membres participent. C'est ainsi que nous avons pu collaborer au travail du Comité sur les immigrantes (M. Lawrie Edinboro), du Comité sur les relations interconfessionnelles (MM. Hanny Hassan et Tim Oikawa) et du Comité sur la jeunesse (M. Zygmunt Zbucki).

**Le multiculturalisme et les arts**
M. Tim Oikawa et Mme Pegi Walden suivent de près ce qui se passe touchant le multiculturalisme et les arts pour en informer le Comité, qui n'a cependant pris aucune décision importante sur ces questions.

**Collaboration avec le Comité directeur**
À plusieurs reprises, les membres du Comité de la région Sud-Ouest ont fourni leur appui au Comité directeur touchant les structures et le fonctionnement du Conseil.

C'est ainsi que M. Hanny Hassan a préparé un rapport intitulé *Recommandations sur la mise en oeuvre des structures régionales du Conseil*, qui a été présenté au Conseil lors de sa réunion de mars 1986.

M. Philip Alexander a coordonné le travail d'élaboration du document intitulé *Directives sur les contacts avec l'extérieur*, qui fut également présenté au Conseil lors de cette réunion.

Mme Caroline Di Cocco et MM. Vincent Bucci et Philip Alexander, en collaboration avec le personnel du festival Ethnoculturefest, de Brantford, ont préparé un rapport sur les recommandations du document *Equality Now! Update*, que ses auteurs ont présenté au Conseil en sollicitant son appui. Ce document contient un grand nombre de recommandations, dont certaines sur des questions sur lesquelles le Conseil a déjà lui-même présenté des recommandations. Le gouvernement de l'Ontario en a retenu quelques-unes.

**Concertation avec les milieux ethnoculturels**
Le Comité de la région Sud-Ouest se félicite d'avoir fait appel aux compétences des responsables du festival Ethnoculturefest de Brantford, notamment dans le cas cité précédemment. Il a donc recommandé au Comité directeur que le Conseil cherche à faire appel,

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

au besoin, aux compétences des divers organismes. Cette concertation entre les divers groupes ne peut que favoriser les échanges, par exemple sur de nouvelles façons de financer des acquisitions et sur la prestation de services, à l'avantage de tous les groupes.

**Participation à des activités extérieures**
Plusieurs membres du Comité de la région Sud-Ouest ont participé à des activités extérieures au nom du Conseil. C'est ainsi que M. Lawrie Edinboro, avec des membres d'autres comités régionaux, a participé à la Conférence sur l'éducation et les relations interraciales, organisée à Toronto en mars 1986 par le ministère de l'Éducation.

**Projets**
Le Comité de la région Sud-Ouest entend poursuivre ses travaux, notamment sur les questions multiculturelles et l'éducation et les droits de la personne. Sur la question des droits de la personne, les responsables du festival Ethnoculturefest de Brantford poursuivent déjà des travaux qu'ils entendent partager avec nous.

M. Philip Alexander
Président

## COMITÉ SUR LES IMMIGRANTES, 1985/ 1986

### PRÉSIDENTE
Mme Vara Singh

### MEMBRES
Mme Mary Amyotte
Mme Valve Andre
Mlle Rita Cox
Mme Deborah De Morais
M. Lawrie Edinboro
Mme Kappu Desai
Mme Miroslawa Gawalewicz
M. Paul Harris
Mme Lilia Hawkins (1985 seulement)
Mme Talat Muinuddin
Mme Elvira Sanchez De Malicki
M. Nisar Sheraly
Mlle Madeline Ziniak

Le Comité sur les immigrantes a remplacé le Comité sur les immigrés et les réfugiés. Le Conseil a effectué ce remaniement pour accorder la priorité aux immigrantes. Le Comité sur les immigrantes a été mis sur pied au début de 1985 par Mlle Mavis E. Burke, qui était alors présidente du Conseil. Trois documents servent de base aux discussions du Comité : le rapport du groupe de travail sur les immigrantes (septembre 1979), le rapport de la Conférence fédérale sur les immigrantes (1981) et le rapport Abella (1984). Le Comité est chargé d'étudier les questions relatives à l'installation des immigrantes, de définir les besoins et de présenter des recommandations au ministre. Il a aussi été invité à étudier le mémoire préparé par le Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine et à présenter des recommandations sur les femmes et la santé.

Depuis avril 1985, le Comité a tenu huit réunions plénières et deux réunions de sous-comités.

Le Comité a étudié attentivement le mémoire sur *les femmes et la santé*, qui néglige les questions et préoccupations des immigrantes. Il a préparé un document de trois pages sur les préoccupations particulières des immigrantes, en reprenant les huit points principaux du mémoire. Ce document présente au Conseil consultatif de l'Ontario sur la condition féminine, par le biais du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario, des propositions et des ajouts au mémoire sur *les femmes et la santé* du Conseil ontarien du statut de la femme.

Le rapport final des délibérations de la Conférence sur les femmes et la santé intègre les recommandations présentées par le Comité sur les immigrantes du Conseil.

Les membres du Comité sur les immigrantes ont participé à un colloque à l'Université de Toronto sur *les femmes et les milieux ethniques*, au cours duquel M. Collallio a souligné l'importance de reconnaître aux immigrantes "un visage, une voix et une place dans la société". Les membres du Comité ont formé plusieurs groupes de travail sur l'éducation, les communications, l'emploi, les services d'interprétation et la formation des immigrantes et des personnes âgées en animation.

Le Comité a distribué un questionnaire sur les services d'interprétation lors de la réunion plénière du Conseil en septembre 1985.

Il a aussi présenté des recommandations au Comité directeur.

**Sous-comités**
Le Comité a formé des sous-comités chargés d'étudier les diverses préoccupations des immigrantes et de recommander un plan d'action.

Les domaines suivants ont été retenus et recommandés à l'attention du Comité directeur :

- l'immigration et les immigrantes
- les immigrantes âgées
- l'éducation et les immigrantes
- l'animation et les immigrantes
- les garderies et les immigrantes

Mme Vara Singh
Présidente

## COMITÉ SUR LES RELATIONS INTERCONFESSIONNELLES, 1985 / 1986

### PRÉSIDENTE
Mme Mary Amyotte

### MEMBRES
Mme Valve Andre
M. Sardara Singh Chera
M. Alex Christie
Mme Ruth Corbett
M. Hanny Hassan
Mme Mollye Nisker
M. Tim Oikawa
M. Benson Osome
Mme Vara Singh
M. Nisar Sheraly
M. Suwanda Sugunasiri

Le Comité a tenu plusieurs réunions au printemps 1985, mais une seule au cours de l'été. Par la suite, il s'est réuni à quatre reprises : le 21 septembre 1985, les 2 et 30 novembre 1985, et le 1er février 1986.

Il a d'abord passé en revue les recommandations présentées depuis 1983-1984 et la réponse du gouvernement à ces recommandations, avant de convenir des priorités suivantes pour 1985-1986 :
- éducation et relations interconfessionnelles
- services religieux dans les établissements pénitentiaires
- reconnaissance des religions des peuples autochtones
- cartes sur les institutions religieuses
- élaboration d'une liste de ressources
- sensibilisation des milieux d'affaires
- services interconfessionnels à Queen's Park
- préoccupations de la Cour de la citoyenneté
- temple interconfessionnel du port de Toronto

Les membres du Comité reconnaissent que "les écoles publiques peuvent respecter les valeurs morales et les convictions religieuses des familles qu'elles desservent sans accorder de privilège à aucune religion". En théorie, l'école publique devrait enseigner toutes les religions, confirmant ainsi l'importance des valeurs éthiques qu'elles partagent et l'épanouissement que procurent les croyances religieuses en général. Nous ne devons cependant pas oublier qu'une école n'est pas une église.

Pour ces raisons, et parce que sa première priorité portait sur l'éducation et les relations interconfessionnelles, le Comité a organisé une rencontre avec les

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

représentants du ministère de l'Éducation en vue de les inciter à adapter à la réalité actuelle les règlements adoptés en 1944, qui sont fondés sur la tradition judéo-chrétienne et ne reflètent plus les valeurs de la population scolaire. On reconnaît cependant au ministère que la société ontarienne est une société pluraliste et qu'il importe d'aborder les questions religieuses et interconfessionnelles de façon équitable.

Le Comité a invité le Comité directeur du Conseil à une réunion spéciale, le 21 juin 1985, pour approfondir cette question. Par la suite, il a proposé à l'approbation du Conseil une recommandation visant à reformuler les Règlements du ministère de l'Éducation sur les exercices religieux et l'éducation religieuse dans les écoles publiques (Règlement 262, articles 28 et 29).

Le coordonnateur des services religieux dans les établissements pénitentiaires, le révérend David Janzen, a accepté de participer à une rencontre du Comité, le 2 novembre, pour discuter des services d'orientation religieuse offerts dans les établissements pénitentiaires et correctionnels.

La troisième priorité du Comité était la reconnaissance des religions des peuples autochtones. Le Comité a convenu qu'il n'était pas nécessaire d'approfondir davantage cette question, à la suite d'une étude effectuée par M^me^ Kathleen Fraser, ex-recherchiste au Conseil.

Le Comité a décidé d'examiner plus à fond la question de la préparation de cartes sur les institutions religieuses, et convenu de confier à un sous-comité l'élaboration d'une liste de ressources.

La sensibilisation des milieux d'affaires a déjà fait l'objet d'une intervention de la présidente du Conseil, M^lle^ Mavis Burke, lors d'une allocution qu'elle a prononcée le 8 mai 1985 sur le multiculturalisme et les milieux d'affaires, devant le Conseil canadien des bureaux d'éthique commerciale. Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine.

Enfin, les services interconfessionnels à Queen's Park, les préoccupations de la Cour de la citoyenneté et le temple interconfessionnel du port de Toronto ont fait l'objet de discussions lors des diverses réunions du Comité.

M^me^ Mary Amyotte
Présidente

## COMITÉ SUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE, 1985 / 1986

### PRÉSIDENTE
M^lle^ Madeline Ziniak

### MEMBRES
M^me^ Mary Amyotte
M^me^ Valve Andre
M^me^ Mary Laszlo
M^me^ Mollye Nisker
M. Ray Pavlove
M. Churchill Piggott
M. Tito Santos
M. Zygmunt Zbucki

**Projets menés à bien**

*Remise de médailles*

Trois médailles ont été décernées à trois jeunes représentant trois régions de l'Ontario. Les critères de sélection étaient les suivants :

1. avoir favorisé les relations multiculturelles en Ontario
2. avoir encouragé les échanges interculturels
3. avoir donné une image positive de la jeunesse (intégration des thèmes du Comité : participation, développement et paix)

Les trois lauréats sont les suivants :
Michelle Kerr, Mississauga (Ontario)
Âge : 21 ans
Origine : jamaïcaine

Michelle Kerr étudie en travail social à l'Institut Ryerson. Très active dans son milieu, elle a organisé diverses activités interculturelles, notamment un programme pour les personnes âgées d'origine polonaise, et mis sur pied un foyer de groupe interculturel pour les adolescentes.

Luisa Lavandeira, London (Ontario)
Âge : 19 ans
Origine : portugaise

Luisa Lavandeira entend s'inscrire en sciences à l'Université Western Ontario. Ayant connu elle-même les difficultés des nouveaux Ontariens, elle a vu l'importance d'aider les milieux portugais en matière de services sociaux. Elle participe activement au travail communautaire bénévole et aux services d'interprétation.

Clifford Tebishgoeshik, Armstrong (Ontario)
(240 km au nord de Thunder Bay)
Âge : 18 ans
Origine : ojibway

Clifford Tebishgoeshik est membre de la bande Whitesands et étudie en 11^e^ année. Adjoint aux loisirs, il organise aussi des manifestations culturelles scolaires et communautaires, et aide les adolescents autochtones à se fixer des buts et à améliorer leur qualité de vie.

La remise des médailles a eu lieu le 22 juin 1985 à l'occasion du *Forum sur les jeunes* organisé par le Comité de la région centrale B. Soulignons que le choix final des lauréats a été fait par les régions.

En raison des contraintes rigoureuses imposées par le temps, trois régions seulement ont pu participer au choix des lauréats.

**Conférence de l'Institut des affaires publiques de Couchiching**
En raison du manque d'intérêt suscité par le projet "Residential Summer" (programme d'échanges interculturels de huit jours), un groupe de jeunes de divers milieux ethnoculturels a participé à la Conférence de Couchiching. Comme le projet initial, la participation à cette conférence visait à permettre aux jeunes d'approfondir les questions civiques, nationales et internationales.

**Points de vue**
L'intégration aux activités du Conseil et du Comité des thèmes sur l'Année internationale de la jeunesse a été soulignée dans chacun des numéros de *Points de vue*, plutôt que dans un numéro spécial consacré à l'Année internationale de la jeunesse. De l'avis général, *Points de vue* devrait rendre compte des divers événements organisés jusqu'à la fin de 1985 à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse.

**Brochure sur les échanges**
Tous les renseignements sur les échanges ont été recueillis, mais la brochure n'a pas encore été publiée par manque de ressources. Il se peut que certaines données ne soient plus à jour. Le manuscrit est actuellement entre les mains de M. Keith McLeod et sera imprimé lorsque les fonds nécessaires seront disponibles.

**L'Année internationale de la jeunesse au parc de l'Exposition nationale canadienne**
Le Comité a cherché à savoir quelle était la dimension multiculturelle des célébrations de l'Année internationale de la jeunesse à l'Exposition nationale canadienne. Au cours d'une rencontre avec le directeur de l'exposition, M. Patrick Martin, il a proposé de servir de catalyseur pour favoriser la participation d'organismes tels que le Conseil des arts folkloriques de l'Ontario. D'autres possibilités furent aussi étudiées. Par manque de temps et de ressources, le Conseil des

# RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

arts folkloriques de l'Ontario ne pouvait participer aux célébrations. Le Conseil d'administration de l'Exposition nationale canadienne a cependant été sensibilisé à l'importance du multiculturalisme et à la nécessité de faire appel aux représentants de tous les milieux ethnoculturels.

**Projets inachevés**

*Projet de couverture télévisée de l'Année internationale de la jeunesse*

En raison de la couverture télévisée insuffisante des activités multiculturelles organisées dans toutes les régions de l'Ontario à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse, ce projet n'a pu être mené à bien.

Le projet initial visait à fournir aux jeunes des divers milieux ethnoculturels l'occasion de faire l'expérience de la télévision. Il a cependant avorté en raison des réactions tardives des stations provinciales. Le Comité a cherché à faire couvrir les événements dans plusieurs régions de l'Ontario, et ses efforts furent couronnés de succès à Thunder Bay et Toronto. Mais le petit nombre de reportages et comptes rendus n'a pas permis de préparer une émission d'envergure provinciale.

En résumé, le Comité a dû surmonter plusieurs obstacles. Le manque de temps et l'accueil peu enthousiaste réservé au projet initial ont retardé les plans d'action et empêché la réalisation de plusieurs projets. Malgré toutes ces difficultés, certains projets ont pu cependant être menés à bien.

L'objectif du Comité sur l'Année internationale de la jeunesse, qui était de sensibiliser le public aux problèmes des jeunes et de promouvoir le multiculturalisme auprès des jeunes des divers milieux ethnoculturels, a été atteint. L'Année internationale de la jeunesse a bien montré que les jeunes sont l'avenir d'une nation, et qu'une nation n'a de valeur pour ses citoyens que si elle cultive la richesse de sa diversité.

Mlle Madeline Ziniak
Présidente

## COMITÉ DE RÉDACTION, 1985 / 1986

**PRÉSIDENT**
M. Vladimir Mauko

**MEMBRES**
Mme Valve Andre
M. Richard Cumbo
M. Hanny Hassan
Mme Louise Landriault
Mme Mary Laszlo
Mme Maggie Milne
Mlle Madeline Ziniak

Le Comité de rédaction a tenu deux réunions en mars, trois en mai, une en juin, une en août et une en novembre 1985. Des rencontres ont aussi eu lieu, de mai à novembre 1985, entre Mlle Mavis E. Burke, Mlle Madeline Ziniak, M. Vladimir Mauko et Mme Joyce Harris.

Au cours de chacune de ces rencontres, les discussions ont porté sur la nouvelle présentation du bulletin *Points de vue*. Il a été convenu de modifier la couleur de l'en-tête et d'adopter la même teinte violette que l'on retrouve sur les autres documents et brochures du Conseil.

Le contenu des articles a également fait l'objet de discussions. De l'avis général, les régions devraient être représentées au Comité de direction, dans le cadre de l'implantation des nouvelles structures régionales du Conseil. Chaque région serait invitée à présenter des articles sur ses activités. Il serait également judicieux que la publication traite des objectifs, des politiques, des recommandations et des mémoires du Conseil. Enfin, elle pourrait faire appel aux suggestions du public et comporter une section réservée aux activités multiculturelles communautaires.

Le Comité a consacré beaucoup de temps à discuter de divers autres points concernant, notamment, la fréquence de parution (notamment la suspension des numéros de l'été et de l'automne 1985), la révision des textes, et divers points techniques sur la mise en page, les photographies, l'impression, etc. Les membres ont convenu que *Points de vue* devrait être publié quatre fois l'an (en juin, septembre, décembre et mars), peut-être sous forme de bulletin de liaison.

Le Comité a aussi discuté de la couverture de l'Année internationale de la jeunesse, proclamée en 1985 par les Nations Unies. Mlle Ziniak a souligné qu'en raison des difficultés de mise en marche du programme, *Points de vue* n'a pu présenter des articles importants sur ce sujet. Le Comité a cependant décidé que tous les numéros ultérieurs de *Points de vue* comporteraient des articles sur les préoccupations des jeunes.

Le Comité de rédaction a aussi convenu de solliciter la collaboration des nouveaux membres du Conseil et de les inviter à participer au travail du Comité de rédaction. La publication du Conseil pourra ainsi compter sur de nouveaux collaborateurs et des idées neuves, au grand soulagement des quelques personnes, toujours les mêmes, qui en assument avec dévouement la responsabilité.

M. Vladimir Mauko
Président

# RAPPORTS SPÉCIAUX

## DIRECTIVES SUR LES CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR, 1985/1986

Dans le cadre de son mandat, le Conseil doit conseiller le gouvernement de l'Ontario en matière de relations civiques et multiculturelles et promouvoir le multiculturalisme en Ontario. Le fait d'avoir l'oreille du Conseil des ministres oblige cependant à éviter tout ce qui peut être source d'embarras pour le gouvernement.

Il convient donc de définir les conditions qui doivent s'appliquer aux recommandations qui peuvent être faites aux organismes autres que le gouvernement et d'établir un mécanisme bien défini pour promouvoir le multiculturalisme en collaboration avec les organismes externes et les particuliers et pour étudier les questions dans un climat favorisant les échanges positifs.

Le Conseil reconnaît que les recommandations faites directement aux autres paliers de l'administration, aux organismes privés, etc. ne relèvent pas, à proprement parler, de son mandat.

### Résumé

En résumé, les contacts des membres du Conseil avec l'extérieur doivent être établis avec beaucoup de tact et de diplomatie, et il doit être entendu dès le début que ces échanges ont un caractère purement exploratoire et non officiel et que les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement les positions officielles du Conseil. Les membres du Conseil doivent être ouverts à ces distinctions et faire tous les efforts nécessaires pour en tenir compte dans leurs contacts avec les particuliers et les organismes extérieurs.

Lorsque des résolutions visant des organismes qui échappent au mandat du Conseil sont étudiées, ou qu'il est souhaitable d'envisager à titre expérimental certaines orientations pour les ministères du gouvernement de l'Ontario ou d'autres organismes, voici la façon de procéder.

### DIRECTIVES POUR LES COMITÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL

#### Interaction

1. Le comité chargé d'étudier la question en cause informe le Comité directeur du Conseil de son désir d'établir des contacts avec les organismes externes concernés, et précise au Comité directeur la portée prévue des discussions.
2. De façon générale, le Comité directeur encouragera le comité à faire les démarches nécessaires pour entreprendre une étude exploratoire des sujets en cause avec les membres appropriés de l'organisme concerné. En raison même de leur position sociale dans leur milieu, les membres du Conseil devraient avoir des possibilités de contacts personnels intéressantes pouvant servir d'amorce à ces discussions. Dans le cas contraire, l'intervention appropriée du président ou d'un vice-président du Conseil peut faciliter les contacts.
3. Le comité doit tenir le Comité directeur au courant de l'évolution des discussions, par le biais de rapports écrits périodiques. Il n'est généralement pas nécessaire de conserver un compte rendu détaillé de ces rencontres.
4. Ces échanges peuvent être à l'origine de recommandations ou rapports à l'intention du Comité directeur, en vue de leur présentation au Conseil. Ces rapports et recommandations seront généralement d'autant plus utiles qu'ils tiennent compte de ces échanges avec les organismes extérieurs.

#### Travail préparatoire

Les responsables de ces contacts ont souvent intérêt à bien les préparer, pour avoir une idée générale des questions en cause. Cela ne veut pas dire qu'ils doivent procéder à des études approfondies au préalable. Il suffit qu'ils connaissent suffisamment la question à aborder pour pouvoir en discuter intelligemment. Il ne faudrait pas oublier qu'il est bon, au cours de ces échanges, surtout au début, d'en apprendre le plus possible sur les points de vue des autres.

Il importe aussi de rappeler que des échanges ne peuvent survenir généralement que s'il y a un thème à discuter (ou au moins une question concrète à aborder). Dans certains cas, l'à-propos ou la pertinence peuvent aussi jouer. Le but de la démarche doit être considéré suffisamment important pour justifier que la personne ou le groupe que l'on désire rencontrer y consacre le temps nécessaire. La démarche initiale ne doit jamais indiquer prématurément la nature précise des résultats visés (en d'autres termes, il ne faut pas que la question ait l'air d'avoir été entendue d'avance).

### PARTICIPATION DU PRÉSIDENT

Enfin, certaines questions surviendront pour lesquelles le président (après avoir consulté les vice-présidents ou le Comité directeur, s'il le juge à propos) est d'avis qu'il connaît clairement l'orientation que le Conseil devrait prendre. Le président peut alors décider, selon les circonstances, s'il convient de communiquer personnellement, oralement ou par écrit, avec un organisme extérieur.

M. Philip Alexander
Président du Comité de la région Sud-Ouest

## RECOMMANDATIONS SUR LA MISE EN OEUVRE DES STRUCTURES RÉGIONALES

### Objectif

Ces directives visent à fournir un cadre de travail efficace pour le choix, l'étude et l'élaboration des recommandations par les instances régionales du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario.

### Introduction

Il importe que le Conseil utilise le plus efficacement possible ses ressources humaines et financières en vue de conseiller le gouvernement sur les questions les plus urgentes, dans le cadre de son mandat, et de promouvoir la politique du gouvernement de l'Ontario sur le multiculturalisme.

Les présentes directives tiennent compte du temps limité dont disposent les membres d'un conseil qui travaillent à titre bénévole et ont, pour la plupart, bien d'autres activités communautaires.

Depuis la régionalisation des structures du Conseil, il est devenu évident qu'il importe de mieux coordonner les efforts du Conseil. Dans leurs observations sur ces directives, la plupart des membres du Conseil ont cependant appuyé les structures régionales mises en place.

Certains s'inquiètent cependant de ce que le mandat des comités existants et des comités spéciaux n'ait pas été suffisamment défini, et qu'il n'y ait pas d'échanges suffisants entre les comités régionaux et les comités spéciaux.

Les présentes directives visent à répondre à ces préoccupations en donnant une définition plus précise des rôles des divers comités du Conseil et en décrivant la marche à suivre pour l'élaboration et l'adoption des recommandations.

### Rôle des comités du Conseil

*Le Conseil*

Le Conseil, en comité plénier, examine et adopte les recommandations préparées par les divers comités du Conseil, en conformité avec le décret OC-2521/84.

# RAPPORTS SPÉCIAUX

*Attributions du Comité directeur*

- établir les priorités du Conseil en examinant les questions dont l'étude est suggérée et en choisissant les plus urgentes;
- élaborer un plan annuel des activités du Conseil à partir des questions définies par les membres du Conseil, les comités régionaux ou le gouvernement de l'Ontario;
- établir des comités spéciaux chargés d'étudier des questions d'envergure provinciale, notamment la nomination des membres et des présidents des comités;
- attribuer aux divers comités les questions à étudier, à partir des priorités établies;
- coordonner les activités des comités régionaux et autres;
- servir de point central pour les échanges d'information entre les comités régionaux et les comités spéciaux;
- assurer la gestion administrative du Conseil, en collaboration avec le président;
- établir avec le président l'ordre du jour des réunions du Conseil;
- agir au nom du Conseil entre les réunions plénières;
- assurer la liaison avec les divers organismes, conseils et commissions.

*Attributions des comités régionaux*

- déterminer les questions à présenter au Comité directeur en vue de leur intégration au plan annuel du Conseil;
- collaborer avec les comités spéciaux et les autres comités régionaux;
- étudier les projets de recommandations élaborés par les comités spéciaux et les autres comités régionaux, et présenter leurs observations;
- solliciter les observations du public sur les questions qui intéressent le Conseil;
- à la demande du Comité directeur, faire des recherches sur une question précise et élaborer des recommandations;
- en collaboration avec le Comité directeur et dans les limites des ressources existantes, étudier les questions d'intérêt régional non étudiées par d'autres comités et en faire rapport;
- présenter les questions soumises au Conseil dans une perspective régionale.

*Attributions des comités spéciaux et de coordination*

L'étude des questions spéciales, surtout celles qui ont une portée provinciale, est généralement effectuée par des comités spéciaux composés de membres du Conseil. Il importe de s'assurer que chaque région soit représentée à ces comités, qui ne devraient pas compter plus de cinq membres. Les membres du Conseil ne devraient pas siéger à plus d'un comité spécial à la fois.

Le mandat des comités spéciaux doit être défini dès leur constitution. L'ampleur du travail de chaque comité devrait être limitée, pour faire en sorte que la tâche à accomplir puisse être menée à bien dans un délai raisonnable et dans le respect des fonds attribués.

Les comités spéciaux effectuent des travaux de recherche et élaborent leurs recommandations sur la question qui leur a été confiée par le Comité directeur. Ils peuvent solliciter l'aide des comités régionaux dans leurs recherches. Ils communiquent leurs projets de recommandations aux comités régionaux pour connaître leurs observations, avant de les présenter au Comité directeur en vue de leur étude et de leur adoption par le Conseil en réunion plénière.

Le Comité directeur peut établir un comité de coordination chargé de plusieurs questions connexes. Ce comité assure la coordination des travaux des sous-comités spéciaux, dont les perspectives seront nécessairement moins importantes en raison du mandat plus vaste du comité de coordination. Le comité de coordination regroupe les présidents des divers sous-comités spéciaux.

**Élaboration des recommandations et des rapports**

Les membres du Conseil, les comités régionaux ou le gouvernement de l'Ontario peuvent présenter à l'attention du Comité directeur des questions à étudier.

Le Comité directeur étudie les suggestions présentées et établit ses priorités. Il élabore un plan annuel de travail à l'intention du Conseil, qui indique notamment les divers comités spéciaux à constituer pour l'étude des questions particulières, la répartition des ressources humaines et financières de chaque comité, les attributions précises du mandat de chaque comité et l'échéancier prévu pour le travail.

Chaque comité spécial n'étudie que les questions qui relèvent clairement de son mandat. En collaboration avec les comités régionaux et le personnel administratif du Conseil, les comités spéciaux étudient les questions qui leur sont confiées et élaborent leurs recommandations ou leurs rapports sur ces questions. Ces rapports et recommandations sont ensuite communiqués aux comités régionaux, qui présentent leurs observations. Après avoir reçu ces observations, les comités spéciaux modifient leurs recommandations ou leurs rapports et les présentent à l'examen du Comité directeur, puis à l'approbation du Conseil.

Le Comité directeur agit au nom du Conseil en écartant les questions qu'à son avis le Conseil rejetterait ou dont il préfère ne pas débattre.

Le Comité directeur peut parfois rejeter une recommandation ou un rapport qui lui est présenté par un comité, pour des raisons analogues aux suivantes :

a) Le Comité directeur peut estimer, dans une perspective provinciale et compte tenu du mandat du Conseil, que la recommandation ou le rapport est inapproprié. Le style et la démarche utilisés peuvent aussi, de l'avis du Comité directeur, ne pas correspondre à ce que le Conseil attend dans les circonstances.

b) Le Comité directeur peut estimer qu'il n'est pas opportun à ce moment de présenter la recommandation.

Les comités devraient connaître les raisons précises qui font que leurs recommandations ou leurs rapports n'ont pas été acceptés par le Comité directeur et doivent avoir la possibilité de répondre aux objections présentées.

Comme les comités consacrent beaucoup d'efforts dans leur travail, le Comité directeur doit s'assurer qu'il interprète correctement l'opinion du Conseil lorsqu'il n'appuie pas la recommandation ou le rapport d'un comité. Cette recommandation ou ce rapport peuvent alors être présentés au Conseil, si le comité le demande, sous réserve qu'une décision ne pourra être prise que dans l'un ou l'autre des sens suivants :

1. renvoi par le Conseil de la recommandation ou du rapport au Comité directeur pour un nouvel examen;
2. refus de la recommandation ou du rapport par le Conseil.

Lorsqu'il établit un comité de coordination, le Comité directeur lui confie périodiquement des questions qui relèvent de son mandat plus général. Chaque question est ensuite étudiée par un sous-comité spécial nommé par le Comité directeur. Le comité de coordination s'occupe exclusivement de coordonner le travail des sous-comités spéciaux dans le cadre de son mandat. Il peut suggérer au Comité directeur l'étude de questions complémentaires soulevées au cours des travaux. Les recommandations du comité de coordination sont acheminées de la même façon que celles des comités spéciaux.

# RAPPORTS SPÉCIAUX

Lorsqu'un comité régional entreprend l'étude d'une question régionale, en collaboration avec le Comité directeur, il doit déterminer la question de façon appropriée et désigner les membres de la région chargés de l'étudier et d'élaborer des recommandations dans un délai fixé. Le président du comité régional fait rapport au Comité directeur sur l'évolution des travaux et en informe suffisamment les présidents des autres comités régionaux pour qu'ils puissent discuter de la question au sein de leurs propres comités et présenter leurs observations. Les recommandations et rapports des comités régionaux sont présentés au Comité directeur, aux fins d'examen, et au comité plénier du Conseil, aux fins d'approbation, de la même façon que les recommandations et rapports des comités spéciaux.

M. Hanny Hassan
Vice-président

## RAPPORT SUR LE PROJET DE CRÉATION DE COMITÉS CONSULTATIFS SUR LE PLACEMENT EN ÉTABLISSEMENT, 1985/1986

Mme Valerie Mah, du Comité de la région centrale B, a été invitée par le président du Conseil à représenter le Conseil aux séances de travail sur le *projet de création de comités consultatifs sur le placement en établissement*. Le travail quotidien de Mme Mah auprès des élèves ayant des troubles affectifs, dont certains reçoivent des soins en établissement, ainsi que sa formation générale en faisaient une déléguée bien préparée.

M. Craig Shields, conseiller spécial des Services à l'enfance du ministère des Services sociaux et communautaires, avait demandé au Conseil de participer aux délibérations en raison des connaissances et de l'expérience particulières reconnues que les membres du Conseil possèdent.

Mme Mah fit observer que le placement d'un enfant dans un établissement de soins prolongés, même avec l'accord de ses parents, est une décision sérieuse qui peut avoir des conséquences d'une grande portée. Pour faire en sorte que le placement de ces enfants en établissement soit le plus approprié possible à leurs besoins et pour réduire les risques possibles, la nouvelle loi sur les services à la famille institue des comités consultatifs sur le placement en établissement et leur confie les responsabilités suivantes :

- conseiller les parents et les spécialistes qui cherchent à placer un enfant en établissement;
- compter parmi leurs membres des spécialistes locaux et des personnes intéressées, y compris un représentant des milieux autochtones;
- réviser les cas de placement le plus tôt possible, et dans les 45 jours du placement d'un enfant en établissement, lorsque le placement doit durer au moins 90 jours (un établissement est défini comme un endroit qui reçoit au moins dix enfants);
- effectuer la révision des cas de placement d'enfants de plus de 12 ans qui s'y opposent, dans les 14 ou 21 jours du placement;
- revoir les cas de placement tous les neuf mois;
- revoir les cas d'enfants placés en établissement avant l'adoption de la loi;
- revoir les cas de placement en établissement à la demande d'une autre personne, du ministre ou à la discrétion du Comité;
- informer de ses recommandations l'enfant, le fournisseur de services, les parents et, si l'enfant appartient à une bande indienne ou à un milieu autochtone, un représentant de la bande indienne ou du milieu autochtone.

Le bureau de Toronto des Services à l'enfance, du ministère des Services sociaux et communautaires, a profité de l'occasion pour élaborer son propre modèle, compte tenu de l'ampleur et de la complexité de son réseau de services. En raison de l'ampleur de la tâche, un projet spécial de création d'un comité consultatif sur le placement a été mis sur pied, et l'annonce en a été faite en octobre 1985 par Mme Sandra Lang, chef de service au bureau de Toronto. M. Craig Shields a été nommé conseiller spécial, chargé de coordonner les consultations et d'aider le bureau dans l'élaboration et la mise en oeuvre du comité.

Après d'importants travaux de recherche sur les services sociaux à l'enfance, les services en établissement et les services parallèles de réadaptation, M. Shields a préparé des documents généraux et un projet qui furent discutés avec les organismes suivants :

a) divers fournisseurs de service, représentants du milieu et fonctionnaires du ministère se sont réunis le 18 novembre 1985; ces groupes ont présenté leurs observations sur les mécanismes de création et de sélection du comité de Toronto, en collaboration avec un groupe de 12 personnes-ressources;

b) un projet révisé a été présenté lors d'une rencontre publique à laquelle 45 personnes ont assisté, le 22 novembre 1985.

Mme Mah a révisé le travail du comité de Toronto en décrivant ce qui s'est passé après ces rencontres. Les 12 personnes-ressources et les 45 participants à la rencontre publique ont permis de préparer un ensemble de recommandations qui furent présentées au bureau du ministère des Services sociaux et communautaires à Toronto. Toutes les recommandations furent approuvées.

En général, les points de vue des personnes-ressources et des participants à la rencontre publique présentaient bien des similitudes. Quelques divergences ont été constatées entre les deux groupes touchant les catégories de représentants au sein des comités consultatifs sur le placement en établissement. Mme Mah a souligné que la loi exige au moins trois catégories de représentants — les fournisseurs de service, les citoyens et un représentant du ministère — mais autorise une quatrième catégorie d'autres personnes "que le ministre juge appropriées". De l'avis des personnes-ressources, ces "autres personnes appropriées" pourraient figurer sur une liste officieuse, qui serait dressée progressivement, et ces personnes pourraient participer aux révisions selon les besoins.

Pour leur part, les participants à la rencontre publique désiraient que soit constituée une liste officielle, et que ces personnes puissent participer aux activités de formation et de planification du comité initial. On finit par s'entendre sur une liste mixte.

De l'avis général, il apparaissait cependant nécessaire de disposer de critères précis pour le choix des "autres personnes appropriées" de la liste officielle. Après étude de diverses possibilités, il fut décidé que cette liste officielle servirait à *favoriser la participation des personnes représentant divers milieux ethnoculturels, comprenant à la fois des représentants des milieux autochtones et des représentants des autres traditions culturelles.*

Le bureau de Toronto a ainsi reconnu l'importance accordée par la nouvelle loi à la prestation de services appropriés aux milieux culturels et sa pertinence pour la société multiculturelle de Toronto. Selon Mme Mah, le bureau de Toronto cherche toujours à s'assurer que l'ouverture au multiculturalisme est un élément de la planification et de l'élaboration des révisions des cas de placement en établissement des enfants et des jeunes de Toronto.

À propos du mécanisme de sélection des membres du comité, Mme Mah a ajouté qu'en raison du manque de temps pour la constitution du premier comité, les membres initiaux ont été choisis par voie de nomination, après consultation des organismes fournisseurs de services et de certains groupes et particuliers de

# RAPPORTS SPÉCIAUX

l'extérieur. C'était cependant là une mesure provisoire, et le comité initial est chargé d'élaborer un mécanisme de sélection des futurs membres permanents.

En conclusion, Mme Mah fit observer que le placement en établissement étant une fonction entièrement nouvelle, il était difficile de savoir quelle serait l'ampleur du travail initial. Selon les prévisions, les membres du comité devraient consacrer une journée par semaine à ces activités. Ils auraient droit au remboursement des dépenses connexes, le président recevrait des honoraires, et la possibilité de rémunérer les autres membres ferait l'objet d'un réexamen.

S'étant acquittée de son rôle de conseillère communautaire au nom du Conseil, dans la mise sur pied à Toronto du premier comité consultatif sur le placement en établissement, Mme Mah a remercié le Conseil de lui avoir permis d'apporter sa contribution aux délibérations du groupe de personnes-ressources chargées de ce projet.

Mme Valerie Mah
Comité de la région centrale B

## RAPPORT SUR LE PROGRAMME PROVINCIAL D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES (PROJET PILOTE), 1985/1986

Le 28 février 1986, le Comité de la région Nord a présenté au Comité directeur les recommandations suivantes :

1. Que le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario établisse un comité spécial chargé d'examiner les recherches existantes et de faire des recommandations pertinentes :

a) sur les problèmes et besoins des personnes âgées des milieux ethnoculturels et autochtones qui désirent continuer de vivre dans leur domicile;

b) sur les besoins et préoccupations des personnes âgées des milieux ethnoculturels et autochtones dans la société ontarienne.

2. Que les besoins sociaux et les dimensions ethnoculturelles des personnes âgées soient intégrés aux services communautaires de soutien aux personnes âgées et aux programmes d'aide familiale intégrée.

Après avoir présenté ces recommandations, M. Pavlove a déclaré, au nom du Comité de la région Nord, que le Conseil devrait tirer parti de la situation particulière créée par les déclarations de trois ministres du gouvernement de l'Ontario, en janvier 1986, qui ont annoncé un programme de 71 000 000 $ pour les services communautaires de soutien aux personnes âgées et les nouveaux programmes d'aide familiale intégrée (il s'agit du ministre des Services sociaux et communautaires, M. John Sweeney, du ministre de la Santé, M. Murray Elston et du ministre sans portefeuille délégué aux personnes âgées, M. Ron Van Horne).

M. Pavlove a souligné que le Conseil devrait profiter des circonstances pour mieux servir les besoins sociaux et spirituels des personnes âgées, en plus de leurs besoins en matière de santé. Il décrivit ensuite la structure, les buts, les objectifs et les méthodes de travail du comité spécial, qui s'occuperait notamment des priorités suivantes :

a) recueillir les données nécessaires sur la répartition démographique des personnes âgées des milieux ethnoculturels et autochtones de l'Ontario;

b) faire une étude sur les besoins de ces personnes âgées;

c) étudier les services communautaires de soutien aux personnes âgées et les nouveaux programmes d'aide familiale intégrée dans six régions pilotes de l'Ontario;

d) examiner le programme d'aide aux personnes âgées parrainé à Parry Sound par le Rotary Club;

e) faire appel aux compétences des jeunes en chômage pour aider les personnes âgées qui le désirent à continuer de vivre dans leur domicile;

f) établir les budgets des programmes d'aide aux personnes âgées à l'échelon communautaire et provincial;

g) collaborer étroitement avec les conseils et organismes qui s'intéressent aux personnes âgées et ont les ressources et les qualifications nécessaires pour présenter des recommandations pratiques;

h) étudier toute autre question retenue par le comité.

Pour bien montrer la nécessité de ce mini-projet, M. Pavlove a présenté quelques données générales sur les personnes âgées et les programmes d'aide aux personnes âgées, faisant ainsi ressortir la nécessité pour le Conseil d'établir un comité spécial sur cette question.

Le programme de 71 000 000 $ annoncé par les trois ministres le 28 janvier 1986 vise à améliorer les services communautaires de soutien aux personnes âgées et aux adultes handicapés. Il comprend deux volets.

Il prévoit des dépenses annuelles de 11 000 000 $ pour le maintien et l'élargissement des services communautaires de soutien aux personnes âgées, et 60 000 000 $ répartis sur quelques années pour offrir dans toutes les régions de l'Ontario des programmes d'aide familiale intégrée aux personnes âgées dans le besoin et aux adultes physiquement handicapés.

L'ensemble de ces services devrait inaugurer une nouvelle ère d'aide aux particuliers dans le besoin, en leur permettant de garder leur autonomie, et de rester auprès de leur famille et de leurs amis.

Le programme de 11 000 000 $ a été lancé en deux étapes.

Les dépenses immédiatement engagées sont les suivantes :

- 2 000 000 $ pour le maintien et l'élargissement des services de soutien à domicile, par le biais de programmes tels que les repas à domicile, les visites amicales, les déplacements accompagnés, les vérifications téléphoniques et l'entretien ménager;
- 750 000 $ pour 50 autres centres pour les personnes âgées dans la province;
- 100 000 $ pour augmenter de 60 $ à 100 $ les débours des personnes âgées bénévoles;
- 40 000 $ pour recruter d'autres personnes âgées bénévoles;
- 60 000 $ pour aider la Senior Talent Bank Association à établir d'autres centres dans les principales régions de l'Ontario;
- 735 000 $ pour la mise sur pied de programmes de services communautaires de soutien aux personnes âgées qui habitent dans des régions éloignées ou isolées de l'Ontario, surtout dans la région Nord.

Les fonds consacrés au cours de la deuxième étape, commencée au printemps, sont les suivants :

- 3 100 000 $ pour diversifier les services communautaires de soutien tels que les repas à domicile et les soins de jour, pour des initiatives spéciales de coordination des services, surtout à l'intention des groupes dans le besoin tels que les peuples autochtones et les francophones, et pour offrir une aide de remplacement aux familles qui gardent à domicile une personne âgée;
- 1 000 000 $ pour financer des projets pilotes spéciaux sur la maladie d'Alzheimer; ces projets sont administrés en collaboration avec les sociétés locales de la maladie d'Alzheimer et assurent des programmes de soins de jour, d'orientation, de formation et d'information aux victimes et à leurs familles et une aide de remplacement à celles qui gardent des personnes atteintes de cette maladie;
- des crédits spéciaux pour la recherche, l'éducation du public et le recrutement de bénévoles;
- des fonds pour étudier des façons d'améliorer le système de financement des services de soutien à

# RAPPORTS SPÉCIAUX

domicile offerts aux personnes âgées, en vue de répondre à quelques-unes des difficultés que connaissent les organismes lors du lancement de nouveaux services.

Ces fonds de 11 000 000 $ ont été prévus par le trésorier de l'Ontario, M. Robert Nixon, dans son budget d'octobre dernier.

Tel qu'indiqué, des crédits additionnels de 60 000 000 $ au cours des prochaines années seront consacrés à la mise en place d'un nouveau programme d'aide familiale intégrée. Ce programme, élaboré en collaboration par le ministère de la Santé et le ministère des Services sociaux et communautaires, vise à fournir des services d'aide familiale aux personnes âgées dans le besoin et aux adultes physiquement handicapés.

Ces programmes sont actuellement en voie d'implantation dans les comtés de Leeds, Grenville et Lanark, à Thunder Bay, dans le district de Cochrane, dans le comté de Huron, dans le district de Parry Sound et dans la région de Waterloo. Ils comprennent les principaux services suivants : aide aux soins personnels, préparation des repas, lessive, emplettes, légers travaux d'entretien ménager. Ces services gratuits sont offerts exclusivement en fonction des besoins, et non de critères médicaux ou financiers.

En cherchant à expliquer les récentes largesses gouvernementales dans le domaine des programmes aux personnes âgées et de leur financement accru, M. Pavlove a cité en exemple le projet *d'aide aux personnes âgées* élaboré par M. Jack Brown, du Rotary Club de Parry Sound. Dans son projet, M. Brown indique que les deux principaux problèmes au Canada sont le chômage des jeunes et le vieillissement accéléré de la population. Un grand nombre de jeunes n'ont que les prestations d'aide sociale pour vivre, ce qui constitue une expérience avilissante, et ils n'éprouvent que rancoeur pour le stigmate qui les marque. Un grand nombre sont atteints du syndrome de l'oisiveté, ce qui est désastreux pour l'économie canadienne. Par ailleurs, bien des personnes âgées sont forcées d'abandonner leur logis et d'aller vivre en établissement contre leur volonté. Avec un peu d'aide, elles pourraient continuer de vivre chez elles encore pendant cinq ou dix ans.

De l'avis de M. Brown, les clubs philanthropiques pourraient jouer un rôle important en élaborant des programmes permettant aux jeunes en chômage de fournir aux personnes âgées les services dont elles ont besoin, améliorant ainsi le climat social. Il pense qu'il pourrait y avoir dans chaque localité un centre de services aux personnes âgées, administré par un club philanthropique, qui recruterait du personnel contre rémunération ou à titre bénévole pour répondre aux besoins des personnes âgées.

M. Brown souligne qu'il a commencé des négociations avec la Commission à la jeunesse de l'Ontario pour que les collèges communautaires mettent sur pied un cours, comme il l'appelle, d'aide aux personnes âgées. Les personnes qui suivraient ce cours recevraient une formation sur les besoins psychologiques et alimentaires des personnes âgées, l'entretien des appareils, les réparations domestiques et la planification financière. Elles pourraient s'occuper à temps plein de deux ou trois familles, et recevoir un salaire horaire de 5 $ à 6 $. Ainsi, un jeune couple pourrait gagner suffisamment pour entretenir un foyer modeste.

L'administration du programme d'aide aux personnes âgées serait à la charge d'un organisme de services sociaux, qui évaluerait les demandes d'inscription aux cours et les bénéficiaires des services. Cette formation ne serait assurée que dans les collèges communautaires, et ces cours seraient financés par les centres Emploi et Immigration Canada comme des cours de formation professionnelle. Selon M. Brown, on pourrait ainsi réduire considérablement les soins gériatriques. En outre, si l'on retient le taux de rémunération horaire et le nombre moyen de familles par personne proposés, le coût de ce service serait d'environ 400 $ par mois par famille. À partir de son expérience, M. Brown croit qu'un grand nombre de personnes âgées seraient en mesure d'assumer la moitié de ces coûts, et certaines pourraient même les assumer entièrement. Les économies ainsi réalisées pourraient être très importantes pour les contribuables, et il ne faut pas oublier que la société comptera un nombre de plus en plus grand de retraités et un nombre relativement restreint de salariés.

M. Brown a présenté au ministère des Services sociaux et communautaires, à la Commission à la jeunesse de l'Ontario, au ministère des Collèges et Universités et au Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie son projet, ainsi qu'un résumé du cours prévu et divers documents généraux. M. Pavlove a résumé les observations positives et les préoccupations des représentants de ces organismes et établissements.

Le porte-parole du ministère des Services sociaux et communautaires a déclaré que le ministère appuie entièrement les objectifs de ce projet, qui visent notamment à encourager et former les jeunes en soins gériatriques et à garder les personnes âgées à domicile. Il lui apparaît cependant que ce projet mérite d'être approfondi et remanié pour mieux tenir compte des priorités provinciales en matière de services aux personnes âgées.

M. Joe Hoffman, coordonnateur des projets administrés par le bureau du Commissaire à la jeunesse de l'Ontario par le biais du Fonds en fiducie pour les jeunes, a assuré M. Brown qu'une aide financière serait disponible à même ce fonds pour des projets permettant d'accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes.

Il a décrit deux types de projets (projets pilotes exceptionnels et projets communautaires exceptionnels), qui pourraient tous deux s'appliquer au projet d'aide aux personnes âgées, selon le nombre de localités participantes. M. Hoffman a ajouté cependant que le projet de M. Brown devrait être remanié. Le Commissaire à la jeunesse de l'Ontario, M. Ken Dryden, a ajouté que le projet a de la valeur et qu'il aimerait personnellement le réaliser, une fois qu'il aura été réaménagé.

Le directeur à la planification du ministère des Collèges et Universités, M. Kerridge, a trouvé que l'objectif visé par le projet d'aide aux personnes âgées était des plus louables.

Il s'est dit d'avis que si une enquête était effectuée pour déterminer *de façon précise* les besoins non satisfaits des personnes âgées, ce qui permettrait de mieux déterminer les programmes d'éducation appropriés pour mettre en oeuvre ce projet, le ministère étudierait toute demande de la part d'un collège intéressé à élaborer et présenter ce cours à titre expérimental.

Enfin, le Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie, auquel M. Brown avait déjà présenté son projet, lui fit savoir qu'il était en voie de mettre en oeuvre un programme de services gérontologiques auquel pourraient s'inscrire à temps partiel ceux qui travaillent auprès des personnes âgées. Le porte-parole du collège précisa que les idées mises de l'avant par M. Brown étaient compatibles avec celles de ce nouveau programme. Il informa aussi M. Brown que la Division de la formation des adultes du collège avait récemment mis sur pied un programme de formation intensive pour les aides familiales qui travaillent auprès des personnes âgées, et qu'un grand nombre des éléments du programme préconisé par M. Brown pouvaient s'adapter particulièrement bien au nouveau programme d'aide familiale mis en place au collège.

Pour mieux faire ressortir et mieux fonder les raisons de la recommandation de la région Nord sur les personnes âgées (surtout à la lumière des récentes initiatives gouvernementales dans ce domaine), M. Pavlove a expliqué quelques-unes des difficultés auxquelles se heurte ce projet d'aide aux personnes âgées.

Selon le ministère des Services sociaux et communitaires, il est existe déjà un certain nombre de programmes de services et de formation comparables : aide en

# RAPPORTS SPÉCIAUX

matière de soins de santé, formation en aide familiale, services aux personnes âgées, services de soutien à domicile pour les personnes âgées, et programmes d'aide à domicile. Le ministère est également d'avis que la période de formation est insuffisante pour assurer les qualifications nécessaires dans le domaine important des soins personnels et des soins de santé. En outre, les coûts recommandés semblent très élevés et il n'est pas sûr que la province ou les municipalités seraient prêtes à subventionner des services non essentiels, même s'ils sont souhaitables. Enfin, le ministère est d'avis que le projet laisse de côté la question des coûts d'administration du programme d'aide aux personnes âgées. L'évaluation des besoins des personnes âgées et la comparaison de ces besoins avec ceux des fournisseurs de services est un travail qui demande du temps et coûte cher. Le ministère ne pourrait assumer ce financement administratif sans de nouveaux crédits. En outre, le projet proposé semble répondre davantage aux besoins de formation et d'emploi des jeunes qu'aux besoins véritables des personnes âgées.

Le Commissaire à la jeunesse de l'Ontario a repris les mêmes propos. Le ministère des Collèges et Universités a conclu que le type de services nécessaires et la nature particulière des besoins non satisfaits des personnes âgées dans un domaine donné n'étaient pas expliqués clairement. Il a aussi fait remarquer qu'il existe plusieurs programmes de soutien qui assurent une gamme variée de services aux personnes âgées, par exemple les programmes municipaux de soutien à domicile. Enfin, il a ajouté que les nouveaux programmes de formation à l'intention des jeunes doivent répondre à un double objectif : assurer une préparation générale suffisante tout en répondant aux besoins appropriés en main-d'oeuvre. Les jeunes non qualifiés pourraient donc tirer plus d'avantages à long terme des programmes existants en matière d'orientation professionnelle, s'ils manifestent de l'intérêt pour les services aux personnes âgées.

Comme ce projet d'aide aux personnes âgées a suscité d'importantes réactions positives, qu'un certain nombre des services préconisés se trouvent intégrés dans les récentes initiatives gouvernementales touchant les personnes âgées et que ces mêmes initiatives tiennent compte des coûts, de la formation, de la main-d'oeuvre et du chevauchement des services, M. Pavlove a déclaré que le temps était particulièrement propice pour que le Conseil s'occupe des personnes âgées. À son avis, les projets tels que le programme parrainé par le Rotary Club de Parry Sound et ceux mis en place par le gouvernement, ont besoin d'un mécanisme d'appui et de contrôle, et un comité spécial du Conseil pourrait jouer ce rôle.

En conclusion, M. Pavlove a déclaré qu'il était prêt à faire partie de ce comité, en qualité de membre ou de président, selon les désirs du Comité directeur. Il a aussi recommandé que le comité soit constitué de membres dont le mandat est valable pour au moins un an, de préférence deux ans. Il a enfin encouragé tous les membres du Conseil à envisager sérieusement la possibilité de s'occuper bientôt des questions qui préoccupent les personnes âgées de l'Ontario.

M. Ray Pavlove
Comité de la région Nord

## RAPPORT SUR LA CONFÉRENCE SUR LES RELATIONS INTERRACIALES ET ETHNOCULTURELLES DES 19, 20 ET 21 MARS 1986, À TORONTO

Le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires civiques et culturelles méritent toute nos félicitations pour avoir parrainé la *Conférence sur les relations interraciales et ethnoculturelles* tenue à Toronto les 19, 20 et 21 mars 1986. La présence à cette conférence de plusieurs ministres de l'Ontario, du lieutenant-gouverneur de l'Ontario, du premier ministre de l'Ontario et de plus de 700 éducateurs, parents, journalistes, syndicalistes, conseillers scolaires, cadres supérieurs et dirigeants des milieux ethniques a fait de cette rencontre une étape importante sur la route de l'égalité pour tous les Ontariens.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre de l'Éducation, M. Sean Conway, s'est engagé à élaborer une politique sur les relations interraciales pour tous les conseils scolaires de l'Ontario. Il a souligné l'importance pour les enseignants de se recycler dans ce domaine et indiqué que les bureaux régionaux du ministère travailleraient avec les conseils scolaires pour relever ce défi.

La ministre des Affaires civiques et culturelles, Mme Lily Munro, a évoqué les programmes spéciaux à l'intention des immigrantes, notamment les services de garderie et les cours de formation aux langues officielles. Elle a aussi révélé que la composition des conseils et commissions allait refléter la réalité multiculturelle de l'Ontario. Les deux ministres ont promis de poursuivre leur collaboration en vue d'assurer une meilleure coordination des initiatives touchant les relations ethnoculturelles en éducation. Un grand nombre de délégués se sont cependant montrés sceptiques sur cette question, de nouveaux crédits et programmes n'ayant pas été annoncés pour faire en sorte que les conseils de l'éducation intègrent à leurs programmes scolaires les relations multiculturelles. Les délégués du Conseil ont constaté avec regret que la ministre des Affaires civiques et culturelles n'avait pas souligné la contribution du Conseil à l'élaboration des politiques en matière de relations civiques et multiculturelles.

Dans son allocution, le commissaire aux rapports entre les races, M. Dan McIntyre, a livré un message très explicite en déclarant que toute politique efficace en matière de relations interraciales et ethniques doit imprégner pratiquement toutes les activités des conseils scolaires : les relations en milieu scolaire, le perfectionnement du personnel, les conditions de travail, les activités d'élaboration des programmes, les langues d'origine, les programmes de placement et d'évaluation et le règlement des incidents à caractère racial et ethnique. Il a laissé entendre que les conseils de l'éducation de l'Ontario n'accordent pas d'importance à l'élaboration d'une politique précise sur les relations interraciales et le multiculturalisme, car seulement dix conseils de l'éducation sur 146 ont adopté des politiques en cette matière.

M. Ray Pavlove, du Comité de la région Nord, fut l'un des 120 conférenciers invités. Les participants à l'atelier sur *les programmes d'échanges d'étudiants*, dont il était l'animateur, soulignèrent l'importance de l'engagement personnel dans la promotion de l'égalité, de la compréhension et de l'ouverture entre tous les citoyens.

Le document CULTURACTION est un document complet de promotion du multiculturalisme et des relations interculturelles au palier élémentaire et au cycle moyen, réalisé par l'Association multiculturelle du district de Kenora. Il a été présenté à la conférence et très bien accueilli. Le Conseil a recommandé à la ministre des Affaires civiques et culturelles (réunion plénière des 27 et 28 septembre 1985) de faire reproduire ce document et de le distribuer dans toutes les écoles primaires de l'Ontario et dans tous les établissements de formation des enseignants de la province. L'auteure du document, Mme Irene Kidd, était sur place pour en faire la promotion. À en juger par l'intérêt manifesté par les délégués, le document CULTURACTION mérite d'être diffusé dans toute la province.

Mme Mary Amyotte, Mme Talat Muinuddin et MM. Lawrie Edinboro, Ray Pavlove et Nisar Sheraly ont représenté le Conseil à cette conférence.

En conclusion, les délégués du Conseil ont souligné qu'à leur avis, le gouvernement doit poursuivre ses efforts en vue de favoriser l'égalité de tous devant la loi.

M. Raymond Pavlove
Comité de la région Nord

A R T I C L E

(Adaptation d'un article de Joe Fisher, du ministère des Affaires civiques et culturelles, paru dans la revue IMAGE, printemps 1986)

## UNE FEMME D'UN DYNAMISME EXCEPTIONNEL

Lors de la conférence annuelle de l'Association des bibliothèques canadiennes, tenue cette année à Québec, Mlle Rita Cox, directrice de la succursale de Parkdale de la Bibliothèque publique de Toronto, a reçu de l'Association canadienne des bibliothèques publiques le *Prix 1986 pour services exceptionnels.*

Conteuse réputée, Mlle Cox se trouvait alors en mission à Vancouver, au pavillon Folklife d'Expo 86, et c'est Mme Janice Lavery, son adjointe, qui accepta le prix en son nom.

Membre du Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario de 1979 à 1986, Mlle Cox a apporté une contribution précieuse aux travaux du Conseil par ses talents remarquables, ses connaissances diverses et son dévouement. Elle a rempli diverses fonctions au Conseil : elle a été membre du Comité directeur en 1984-1985 et en 1985-1986, présidente du Comité de la région centrale B en 1984-1985 et en 1985-1986, membre du Comité sur les immigrantes en 1985-1986, membre du Comité sur les affaires culturelles et le patrimoine en 1982-1983, et membre du Comité sur l'éducation de 1979 à 1981.

Femme d'un dynamisme exceptionnel, elle a participé activement à un grand nombre d'activités communautaires, et ses réalisations dans le secteur des bibliothèques ne sont que la partie visible du iceberg.

La bibliothèque de Parkdale est aujourd'hui le coeur du plus important milieu multiculturel de Toronto et le centre de programmes à l'intention des immigrants aux origines les plus diverses.

À première vue, le district de Parkdale, qui fait souvent la manchette en raison de ses problèmes sociaux, ne semble pas représenter l'endroit rêvé pour une bibliothécaire. Mais Mlle Cox fait montre d'un dynamisme particulier au contact de ces difficultés et éprouve une passion pour ce milieu, qui le lui rend bien.

Elle s'occupe non seulement du lecteur empressé, mais aussi des citoyens ordinaires, dont beaucoup ne savent ni lire ni écrire, et qui sont devenus sa grande priorité. Mlle Cox dit de sa bibliothèque qu'il s'agit d'un centre d'information globale.

La bibliothèque offre une foule d'activités de formation, selon les désirs mêmes de Mlle Cox : "Je veux que les citoyens de Parkdale puissent se dire que cette bibliothèque leur appartient et est accessible à tous, quel que soit leur âge, leur degré d'instruction, leurs aptitudes à la lecture ou leur connaissance de l'anglais."

Mlle Cox est l'instigatrice d'un nombre incalculable de projets communautaires et se dépense inlassablement, sans compter. Elle a notamment à son crédit la réhabilitation d'anciens patients psychiatriques et l'organisation de festivals interculturels.

Il n'est pas étonnant qu'on la retrouve à la présidence de la Storytellers School de Toronto, car elle a séduit plus d'un auditoire en Ontario, au Canada et à l'étranger. Mlle Cox pense que l'art de raconter des histoires ressemble beaucoup à son travail communautaire, car le conteur et celui qui écoute doivent apporter chacun la même contribution pour que le processus s'enclenche.

Mlle Cox est née dans l'île de la Trinité, où elle a étudié et où l'atmosphère de la bibliothèque publique de l'île l'a fortement marquée : l'établissement offrait des ouvrages, mais était aussi un centre communautaire rayonnant. C'est là qu'elle fit la connaissance du conteur de réputation internationale August Baker, qui lui fit faire des études en bibliothéconomie, section enfants, à l'Université Columbia, à New York. En 1960, elle présenta sa candidature pour devenir bibliothécaire à Toronto, car elle avait entendu parler de l'excellente réputation de cette bibliothèque.

Elle travailla quelques années dans diverses bibliothèques, avant d'être embauchée en 1973 à la bibliothèque de Parkdale, où elle fut promue directrice quelques mois plus tard. Dès le début, elle y organisa des festivals culturels et diverses fêtes communautaires, manifestant ainsi pour la première fois son enthousiasme particulier. Après avoir été nommée directrice, elle mit sur pied un service d'information. Ce centre est muni aujourd'hui d'une porte distincte qui donne sur la rue, pour que les visiteurs ne soient pas intimidés par l'atmosphère de la bibliothèque.

En 1976, Mlle Cox lançait les *festivals internationaux* : la bibliothèque consacrait un mois entier à un groupe ethnoculturel particulier, présentant des conférences, des films, des expositions, des programmes pour les enfants, des spectacles de marionnettes, des histoires et des expositions d'ouvrages illustrant la culture et le mode de vie des divers groupes culturels. Ce festival, qui faisait relâche l'été, s'est poursuivi pendant plus de trois ans et est à l'origine du Centre interculturel de Parkdale. Sous la direction de Mlle Cox, ce centre cherche à promouvoir le sens communautaire auprès des divers groupes du district desservi par la bibliothèque, qui compte 45 000 habitants. "Il est impossible d'éliminer les préjugés et le racisme, déclare Mlle Cox, mais il est certainement possible de créer un climat permettant aux gens de vivre dans une coexistence harmonieuse."

Il y a cinq ans, Mlle Cox inaugurait un *programme de formation à la lecture*, pour réduire le taux élevé d'analphabétisme à Parkdale. Des bénévoles spécialement formés visitèrent le quartier pour offrir des leçons de lecture et d'écriture. Entre temps, Mlle Cox a fait en sorte que les gens puissent trouver à la bibliothèque, en plus d'un grand nombre d'ouvrages en anglais, des ouvrages dans 23 autres langues. Des efforts spéciaux ont été axés sur la constitution d'une collection d'ouvrages, de revues, de journaux et de disques antillais — cette collection est suffisamment importante pour susciter des demandes d'information des diverses régions des États-Unis et des Antilles.

En 1984, en raison de son attachement indéfectible à ses propres origines ethnoculturelles et de ses talents exceptionnels de conteuse, Mlle Cox fut nommée coordonnatrice du festival *Cumbaya*, qui célèbre le patrimoine culturel des Noirs.

Pour son altruisme, son application et son dévouement, Mlle Cox a mérité de nombreux prix, notamment la médaille du bicentenaire de l'Ontario pour services rendus à la collectivité et le Prix 1982 de la Fête du Canada pour sa contribution au Canada.

Tout en continuant de participer à des dizaines de comités, Mlle Cox a une foule de projets en tête. Par exemple, elle aimerait écrire des ouvrages pour enfants, constituer des collections folkloriques et faire de la critique littéraire. Elle voudrait aussi faire beaucoup plus pour l'alphabétisation des adultes. Étant donné son dynamisme exceptionnel, nul doute qu'elle pourra mener à bien tous ces projets.